
Jean-Pierre Chrétien
et Jean-François Dupaquier

BURUNDI 1972

Au bord des génocides



Le congrès déplore le « climat de désespoir et de découragement » qui s'est emparé du pays, citant, parmi les abus les plus impopulaires, les « travaux communautaires », travaux obligatoires d'une journée par semaine pour des réalisations « d'intérêt général » :

« L'effort combien appréciable du peuple dans les travaux communautaires par exemple est détourné de son but initial. Sans gêne ni scrupule, l'administrateur communal, responsable du Parti, en profitera pour faire construire une route menant au domicile de son père, exigera de l'éleveur le cadeau d'une vache, etc., le responsable de l'UFB ou de la JRR disposera à sa guise de la caisse du mouvement et nous en passons... (...) Pourquoi de tels abus ne peuvent-ils être durement réprimés ? »

Le rapport de cette Conférence est beaucoup plus discret sur le problème hutu-tutsi, « déplorant que la politique actuelle de recrutement soit devenue simplement un dosage ethnique et régional »¹¹². Mais les étudiants mettent en relief la sélection opérée à l'occasion du concours national donnant accès à l'enseignement secondaire, au détriment des ruraux et au profit de l'élite urbaine où de fait dès cette époque les Tutsi étaient les mieux représentés :

« Il nous est pénible de constater le caractère discriminatoire de l'examen national. En effet, son contenu favorise certaines classes sociales et certains milieux. L'épreuve "d'information", telle qu'elle se présente, favorise indiscutablement les enfants issus des familles aisées au détriment évident de ceux issus des couches obscures de la société alors que ceux-ci constituent la grosse majorité des candidats à l'examen national. »

L'attaque en règle du régime par les étudiants est assortie de formules rituelles d'allégeance à Micombero et de citations interprétées à la lettre. Pourtant, même le président de la République ne sort pas indemne de ce réquisitoire où un orateur, après avoir passé en revue tous les vices du régime, conclut avec découragement : « A vrai dire, il semble que certaines autorités se soient fait une tour d'ivoire dans laquelle elles s'enferment pour ne pas entendre les cris du peuple. »

Pris à partie de façon transparente, le président reste pourtant encore une fois étrangement passif. Cependant, dans le cadre du procès politique en préparation, les arrestations se poursuivent à Bujumbura. Et sur le devant de la scène, durant la deuxième quinzaine d'août, se joue

(112) Il faut noter que des Tutsi et des Hutu étaient solidaires au sein de cette Commission étudiante. Nous pensons à l'amitié durable de nos anciens étudiants Donatien Migezo (tutsi) et Abraham Ndoricimpa (hutu). Celui-ci périt en mai 1972, le premier disparut plus tard en exil dans des conditions lamentables à Los Angeles !

opportunément la comédie d'un Congrès international des juristes francophones. Président de l'Institut international des droits d'expression française, René Cassin clôture le congrès par une conférence sur « l'unité de l'espèce humaine » : « Tous les peuples devraient avoir la fierté de se considérer comme des frères. » En remerciant l'orateur, le ministre de la Justice et de l'Intérieur, le commandant Albert Shibura, déclare que « le Burundi s'acquitte déjà de ce noble devoir de la recherche de l'unité humaine, puisque l'unité est la première devise du parti UPRONA »⁽¹¹³⁾. Sans commentaire... Bien que ce congrès de juristes se soit déroulé dans un contexte politique de caractère nettement fascisant, aucun des membres du congrès n'a réagi à la parodie judiciaire en cours, comme s'ils ne connaissaient rien du Burundi, mis à part leur hôtel et le lieu des débats. Certains réagiront ensuite, après avoir été informés à leur retour en France⁽¹¹⁴⁾.

Bien en peine de donner une vraisemblance au « complot régionaliste » qu'ils ont dénoncé, les Bururiens ont dû multiplier les arrestations. Ainsi celle d'Étienne Ntiyankundiye, ex-ministre de la Justice, adversaire déclaré du groupe régionaliste de Bururi. Avocat à Bujumbura, il avait décidé d'assurer la défense des précédents inculpés. Ses arguments agacent, sa seule présence devant la cour exaspère le ministre : il est arrêté en pleine audience le 10 octobre 1971. Charles Baranyanka, ex-directeur de cabinet du ministre de l'Économie et ancien ambassadeur à Paris, Sylvestre Ntambutso, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, Domitien Gasuguru, directeur de l'École Nationale d'Administration, sont également écroués.

Le cas de Domitien Gasuguru est révélateur de la façon dont les Bururiens choisissent leurs victimes. Premier directeur de l'ENA, école prise en charge par le Programme de développement de l'ONU (PNUD), il avait acquis l'estime des experts de l'ONU qui lui avaient obtenu un stage de perfectionnement à l'étranger. Pendant son absence, un des fidèles du groupe de Bururi, Atale Ntahobari, s'était fait attribuer la direction par intérim de l'ENA. D'où un sérieux problème au retour de mission de Domitien Gasuguru. François Gisamare, le ministre de l'Éducation et protecteur de Ntahobari, n'avait trouvé d'autre solution que de laisser à l'ENA deux directeurs. C'était un de trop pour Atale Ntahobari qui s'est manifestement empressé de pousser Gasuguru dans la « charrette » de ce procès politique.

La « sélection » des inculpés tourne ainsi au fourre-tout des règlements de compte personnels. Néanmoins les auteurs du scénario se font forts de prouver le complot en arrachant des aveux par la torture systématique des prévenus, spécialement de Jérôme Ntungumburanye,

(113) *Unité et Révolution* n° 24, 20 août 1971.

(114) André Dechezelles, de la Cour d'appel de Paris, et l'avocat Jean-Jacques de Félice furent notamment alertés en novembre suivant.

La politique des puissances : situation postcoloniale et enjeux internationaux

On trouve dès cette époque les impasses que l'on retrouvera en 1994 face au génocide du Rwanda : un mélange d'indifférence et de calculs cyniques dans l'impéritie internationale face à une situation de génocide. La guerre du Biafra avait représenté une première expérience de scandale « humanitaire » de ce genre à la fin des années 1960. Néanmoins en 1972, nous étions encore dans le climat de la « guerre froide » : le conflit du Vietnam n'était pas terminé, l'Amérique du Sud voyait s'affronter les États-Unis et les régimes socialistes (le Chili de Allende depuis 1970), l'Afrique australe n'était sortie ni de l'apartheid, ni du colonialisme portugais et les mouvements de résistance se tournaient vers le monde communiste (à l'époque les leaders du MPLA angolais étaient formés en Union Soviétique). La Chine est entrée à l'ONU en octobre 1971 et Nixon s'y rend en février 1972, mais la présence chinoise en Afrique orientale continue à inquiéter les Européens. Nous devons donc faire un effort de remise en perspective historique des regards portés sur le continent : nous étions avant l'époque des critiques contre le « tiers-mondisme »⁵⁵ et des « ingérences humanitaires ». Il était alors plus politiquement correct de ne pas jeter la pierre aux pouvoirs africains, même s'ils étaient dictatoriaux, et d'épingler la responsabilité des anciens colonisateurs. Par exemple, pour dénoncer les tueries du Burundi auprès des organes de gauche en France, il fallait parler des jeux de l'impérialisme⁵⁶. Les arguments de la propagande officielle de Bujumbura ont donc fait mouche, plus qu'on ne le penserait. Cela étant dit, les positions et les réactions des deux principaux États occidentaux coopérant avec le Burundi en 1972, la Belgique et la France, n'ont pas été sans effets et ne doivent pas être sous-estimées.

(55) Le colloque de « Liberté sans frontières » animé par Rony Brauman est de janvier 1985 (voir *Le tiers-mondisme en question*, Paris, 1986). Notons aujourd'hui que, comme par un mouvement de balancier, nous assistons à un retour de la dénonciation rétrospective du colonialisme (voir M. Ferro, éd., *Le livre noir du colonialisme*, Paris, 2003). L'établissement des responsabilités multiples serait peut-être plus opératoire que ces effets de manche idéologiques.

(56) J.-P. Chrétien se rappelle encore les discussions qu'il a eues à ce propos en 1972 avec *Politique-Hebdo*, un organe gauchiste animé par le journaliste Albert-Paul Lentin : il ne fallait pas y parler des Hutu et des Tutsi, mais des impérialismes américain et français...

La Belgique.

La Belgique, ancienne puissance tutélaire jusque 1962, est toujours présente à travers une importante assistance technique, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'agriculture, de la santé publique, de la justice et aussi de l'armée, même après une crise (l'explosion d'un stock de munitions) qui, en 1968, avait entraîné le départ d'un certain nombre de militaires belges⁵⁷. Au début des années 1970, cette aide atteint un montant d'environ 350 millions de francs belges de l'époque (soit 30 % du budget national) et elle est représentée sur le terrain, à Bujumbura et dans l'intérieur du pays, par plus de 250 coopérants⁵⁸, sans compter les très nombreux religieux, responsables de paroisses, de dispensaires et d'écoles. Pratiquement les chefs des établissements secondaires (d'enseignement général, pédagogique ou technique) sont tous belges, dirigeant un personnel composé essentiellement de leurs compatriotes. Le système belgo-burundais était en ce domaine très intégré : les enseignants européens étaient mis à la disposition du ministère burundais de l'Éducation, mais ce dernier fonctionnait dans un cadre pédagogique belge (règlements et inspecteurs à la clef). Depuis 1964 quelques Français étaient également présents. Les premières cohortes de professeurs burundais, formés notamment par l'École normale supérieure créée en 1965, ne dataient que de 1968. Les préfets des athénées de Bujumbura et de Gitega et de l'école normale de Bujumbura (ENE de Ngagara) étaient des coopérants belges. L'université officielle de Bujumbura, gérée par les Jésuites, avait à sa tête depuis 1971 un Burundais en la personne de Gabriel Barakana, mais elle avait été fondée par le R.P. Walter Derouau, et les professeurs et doyens des facultés des Lettres, des Sciences et de Droit restaient essentiellement belges, liés notamment à l'université catholique de Louvain. Des Suisses prenaient en mains les Sciences économiques et des Français la Médecine à partir de 1971. L'Institut des sciences agronomiques du Burundi (ISABU) était dirigé, depuis la Tutelle, par un agronome issu de Gembloux, Alex Focan. Les établissements industriels de Bujumbura et une partie importante du commerce étaient aussi aux mains de Belges⁵⁹. En 1971, la Belgique ne comptait que pour 6 % des exportations du

(57) En 1972, 45 militaires belges sont encore présents (AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique), Bujumbura, 14.6.1972.

(58) AF, FF, FPU 1647, rapport de l'ambassadeur La Bruchollerie, 17.11.1972 (chapitre IV). Une note du 25 mai 1971 (*ibidem*, FPR 147) à l'intention de Jacques Foccart donne le chiffre de 100 millions de francs français pour les années 1971-1975, donc seulement 190 millions de francs belges par an : différence entre budget global et budget spécifique ?

(59) AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 17.3.1972. Le commerce était aussi aux mains de Grecs et de Pakistanais.

Burundi, mais, avec 22 % de ses importations, elle était son premier fournisseur⁶⁰. Les communications extérieures étaient essentiellement gérées par elle : la Sabena pour les liaisons aériennes, l'Agence maritime internationale pour le fret de surface, Bruxelles comme nœud des communications téléphoniques par relais radio. Malgré les tensions liées à l'accession à l'indépendance de 1959 à 1962, malgré la virulence du nationalisme incarné par le parti Uprona, malgré enfin les méfiances suscitées par l'ouverture du pays aux États communistes, les Belges, représentant une communauté d'environ 2 500 personnes⁶¹, se sentaient toujours un peu chez eux au Burundi. On était passé du « temps d'Usa »⁶², à celui de « Buja », mais restaurants, boucheries, boulangeries, pharmacies, papeteries, stations-service, associations de loisirs (l'Entente sportive et sa piscine où les expatriés se retrouvaient en fin d'après-midi, le club hippique, le club nautique), etc. balisaient un paysage social apparemment inchangé. Cette situation explique à la fois la sensibilité et l'embarras de la Belgique face à la tragédie de 1972, que reflètent les réactions de l'ambassade de ce pays à Bujumbura à partir du mois de mai.

Apparemment les relations entre les deux pays sont excellentes au début de l'année. Même si l'arrivée au pouvoir du « groupe de Bururi » en mai 1971 s'était faite au nom d'un projet nationaliste impliquant « une nécessaire révision des rapports de leur pays avec la Belgique », le ministre Simbananiye se montra, lors des négociations paritaires qui suivirent, « comme un partenaire plutôt plus facile que ne l'avait été le ministre sortant des Affaires étrangères Libère Ndabakwaje (pourtant réputé pour sa belgophilie), cédant même sur des points majeurs... mais obtenant néanmoins que 'l'aide spécifique' soit... légèrement accrue », pour attester à la fois « de sa plus grande habileté et de sa plus grande fermeté ». Ce constat est livré par l'ambassadeur français De la Bruchollerie, qui commente finement : « cette Belgique dont le soutien est aussi indispensable... qu'inlassablement attaqué... au nom, tantôt de son caractère intéressé, tantôt de son insuffisance... »⁶³ ! Le ministre des Affaires étrangères Pierre Harmel se rend à Bujumbura à la fin de février 1972, en pouvant se flatter d'avoir joué un grand rôle dans la grâce des condamnés à mort du procès politique de 1971. Même les relations d'ordre militaire semblent excellentes : lors de la fête des forces armées le 7 mars 1972, deux officiers belges (le major Marchal et le

(60) E. et A. Cazenave-Piarrot & A. Lopez, *Géographie du Burundi. Le pays et les hommes*, Paris, Edicef, 1979, p. 129.

(61) Chiffre rappelé par le ministre Pierre Harmel dans son discours devant les chambres du 1^{er} juin 1972 (MAE, service de presse, in AEB, PECRU 1889, II 2).

(62) *Le temps d'Usumbura* (Mons, Les presses de la Buanderie, 1970); titre des souvenirs d'un ancien colon, Pierre Leroy. Usa pour Usumbura (forme swahili du nom de la capitale), Buja pour Bujumbura à partir de l'Indépendance.

(63) AF, FF, FPU 1647, rapport de fin de mission de Hubert de la Bruchollerie, chap. II.

commandant Leclère) sont décorés et le président Micombero rend visite le soir au premier en souhaitant la venue au Burundi d'un deuxième pilote belge, car, dit-il, « il ne veut pas s'abaisser une fois de plus devant les Français »⁶⁴.

Quand les événements éclatent dans le Sud à la fin d'avril, l'adjudant Claeys, qui pilote un petit avion Dornier⁶⁵, est autorisé par ses supérieurs à effectuer des vols de reconnaissance. Cependant dès le 3 mai l'ambassadeur Pierre Van Haute s'inquiète : il faut aider « avant toute chose le rétablissement de l'ordre », mais « une répression sanglante n'est nullement exclue », écrit-il au ministre Harmel et le lendemain ce dernier envoie un télex refusant la livraison de munitions demandée par Micombero : « il ne vous échappera pas que le contexte politique belge et risques massacres Hutu nous imposent prudence ». Compte tenu du malaise évident de son gouvernement⁶⁶, de la disparition d'un technicien belge de la société de constructions Amsar (Hubert Sterckx⁶⁷), mais aussi des rumeurs (vues plus haut) sur les risques d'une propagande antibelge, l'ambassadeur hésite et, sur les conseils de son collègue américain, il écrit le 9 mai : « Il est en effet urgent que Belgique envoie avion militaire avec médicaments dans un geste dont l'aspect politique me paraît essentiel »⁶⁸. Mais son attitude évolue vite au cours du même mois, en fonction des réactions des coopérants belges, témoins des massacres. Il donne des consignes de prudence et de silence, tout en répercutant le souci de ces derniers de voir leur gouvernement réagir au moins ultérieurement. La crainte d'être accusés de complicité les conduisait en effet à placer l'exigence morale avant leurs intérêts à moyen terme. Or l'ambassadeur de Belgique était aussi le représentant de la communauté belge au Burundi et la gestion de cette situation délicate se fit, plus que dans le cas français, en liaison avec le milieu coopérant. Le télex du 15 mai est très significatif⁶⁹ :

« L'ampleur et la sévérité de la répression antihutu qui se traduit par l'élimination quasi systématique de tous ceux qui ont dépassé le stade de la troisième moyenne crée une situation dangereuse.

Une réelle nervosité est à remarquer parmi les Belges. Aussi nous avons estimé devoir réunir les chefs de groupe de la coopération le

⁶⁴ AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 5.2., 18.2. et 8.3.1972.

⁶⁵ Le Dornier Do27 était un petit monomoteur de reconnaissance : l'aviation burundaise en avait reçu un exemplaire de la Belgique en 1966.

⁶⁶ Le gouvernement social-chrétien de Gaston Eyskens, a priori plutôt favorable au régime rwandais du pouvoir majoritaire hutu.

⁶⁷ Il aurait été exécuté le 1^{er} mai après avoir été arrêté pour complicité avec la rébellion (AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 8 et 9.5.1972) ou bien mort dans la nuit du 5 au 6 mai dans la confusion d'une mutinerie à Mpimba (selon Philippe Minani, avocat de la veuve, *ibidem*, 13.6.1972).

⁶⁸ *Ibidem*, Van Haute, 3 et 9.5.1972 ; Harmel, Bruxelles, 4.5.1972.

⁶⁹ *Ibidem*, ambassadeur Van Haute, Bujumbura, 15.5.1972.

Il mai dernier pour faire le point de la situation et fixer de commun accord les consignes à observer.

Cette réunion nous a permis de mieux réaliser que certains de nos coopérants se trouvent confrontés avec des situations difficiles parfois même tragiques comme les médecins ou les professeurs d'université qui ont assisté à des atrocités.

Après avoir entendu ces témoignages j'ai néanmoins maintenu de la manière la plus formelle la consigne du silence et recommandé la maîtrise de soi... En effet, dans l'état d'esprit actuel des Burundi, toute réaction incontrôlée de la part de nos coopérants ne peut que conduire aux plus graves difficultés sans présenter au demeurant aucune utilité. Nos coopérants ont admis le bien fondé de ces consignes. Ils ont cependant exprimé le souci de ne pas voir leur silence interprété comme de l'indifférence sinon comme une complicité tacite. Ils m'ont rapporté que des critiques et même des menaces étaient à présent adressées en bloc contre les étrangers. On dit en effet en ville que les étrangers sont intervenus il y a quelques mois pour faire gracier neuf Tutsi, mais ils demeurent aujourd'hui indifférents lorsqu'on massacre sans jugement toute l'élite hutu. Nos coopérants ont ajouté qu'il leur serait plus aisé de respecter les consignes de silence et de maîtrise de soi s'ils avaient l'assurance que les questions que chacun se pose seraient évoquées par cette ambassade et que les conséquences des événements actuels seraient dégagées ultérieurement au niveau gouvernemental ».

La première conséquence de cette concertation est la décision, communiquée le même jour au directeur général du ministère de l'Éducation par intérim, Pascal Ntemako, de retirer des mains des Belges, coopérants ou autres (les religieux), toute responsabilité dans la direction et la discipline des établissements, afin qu'ils ne soient pas impliqués dans les événements politico-ethniques du moment. La veille, des Jésuites du Collège du Saint-Esprit avaient en effet été insultés, traités de « mercenaires » et de « traîtres » par des élèves tutsi. Le Père Gabriel Barakana, déjà recteur de l'université, fut donc chargé provisoirement de diriger aussi le Collège. Des Burundais furent nommés à la tête des différents athénées, collèges et écoles normales de Bujumbura, Gitega et Ngozi les 16 et 17 mai⁷⁰. Le 18 les Belges insistèrent pour que ce soit aussi le cas dans les établissements de filles. Partout les coopérants étaient présentés comme « à bout de nerfs ». Des interventions eurent lieu aussi auprès des évêques de Bujumbura et de Gitega en ce qui concernait les missionnaires.

Plus globalement, l'ambassadeur Van Haute prend l'initiative, avec son collègue français, de chercher à rencontrer Micombero. Ils ne peuvent voir, le 19 mai, que le directeur général du ministère des Affaires étrangères, Melchior Bwakira, auquel ils expriment « leur très grande

(70) Les nominations de directeurs nationaux seront confirmées le 21 août par le ministre Bimazubute (AF, FF, FPU 1581, J. Roussy, Bujumbura, 30.8.1972).

inquiétude »⁷¹. Par ailleurs l'ambassade de Belgique transmet sur son telex un message du délégué du FED à Bujumbura, Bergman, adressé à Jacques Ferrandi, un membre français de la Commission de la CEE : ce fonctionnaire européen y décrivait les « tueries systématiques accompagnées d'atrocités indescriptibles poussées jusqu'au massacre dans les hôpitaux et dans les écoles depuis le cycle primaire jusqu'aux postes les plus élevés », c'est-à-dire « le génocide perpétré principalement et actuellement contre ce qu'on peut appeler l'intelligentsia (savoir lire et écrire) de l'ethnie majoritaire ». Il terminait en faisant appel à une « intervention humanitaire » des Européens, conforme aux vœux, disait-il, de l'évêque de Bujumbura⁷². Dès le 17 mai, Pierre Van Haute quant à lui, convoqué par Simbananiye, mécontent de la décision concernant les directions d'établissement, juge bon, selon ses propres termes, de « mettre les points sur les i » en présence de ce ténor de la politique burundaise⁷³ :

« Le Burundi n'a en fait retenu de l'indépendance que le droit de faire tout ce qui lui plaît à l'intérieur et à l'extérieur sans comprendre ou accepter que sa politique ait des répercussions inévitables sur ses relations internationales. Si le Burundi est souverain, la Belgique l'est aussi et s'il choisit comme il l'entend les pays auxquels il demande assistance le corollaire évident est que la Belgique choisit également les pays qu'elle assiste.

... Les événements en cours auront qu'on le veuille ou non des répercussions sur nos rapports futurs et lorsque le calme sera revenu nous devrons à nouveau dialoguer pour adapter notre coopération à la réalité nouvelle ».

Le même jour, Pierre Harmel l'appelle en consultation à Bruxelles pour les 23-24 mai. Juste avant le départ de l'ambassadeur, Micombero estime soudain nécessaire de lui rendre visite à son domicile dans la soirée du 20 ! La veille, le chef du gouvernement belge, Gaston Eyskens, avait déclaré à l'issue du conseil des ministres que « le Burundi n'est pas confronté avec une lutte tribale, mais avec un véritable génocide »⁷⁴. Mécontent et inquiet de cette déclaration, dont il ne connaît pas encore les détails⁷⁵, le président essaie de sonder l'ambassadeur, mêlant les propos rassurants (les arrestations auraient cessé...) et les menaces voilées (« une deuxième opération Kisangani⁷⁶ » serait impossible). Pierre Van Haute lui répond diplomatiquement que, dans cette crise, il va essayer

(71) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 16, 17 et 20.5.1972 ; Harmel, Bruxelles, 17.5.1972.

(72) *Ibidem*, 20.5.1972.

(73) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 20.1972.

(74) Déclaration répercutée par les titres de la presse belge, par exemple *La Cité*, 21-22.5.1972.

(75) AF, FF, FPU 770, ambassade de France, Bujumbura, 24.5.1972.

(76) L'opération parachutée de 1964 sur Stanleyville.

de convaincre Bruxelles de suivre avec discrétion, « sollicitude et amitié » la situation du Burundi afin que la sagesse débouche sur la paix, mais que néanmoins « la non-ingérence ne signifie pas l'indifférence » et que, « le calme revenu, nous serons obligés de dialoguer afin d'adapter nos relations aux conditions nouvelles ». Dans son message à son ministre, il analyse plus crûment la situation à cette date : « les Tutsi luttent pour la vie et sont décidés à mener à tout prix jusqu'au bout l'épuration actuellement en cours » afin de disposer « de 10 ans de répit », et « pour achever cette épuration il leur faut encore quelques semaines ». Le retrait belge de la direction des établissements secondaires « a fait perdre deux semaines aux Burundais qui doivent à présent faire eux mêmes ce qu'ils espéraient endosser au moins partiellement aux Belges et aux Français ». Conclusion : « ils entament à présent la troisième manche de ce jeu macabre. Le président est en fait venu me dire : ne nous créez surtout pas de difficultés supplémentaires car alors nous ne pourrions plus assurer la sécurité des Belges »⁷⁷.

A son retour le 25 mai, l'ambassadeur est porteur d'un message du gouvernement belge au président burundais qui reflète ces analyses : invocation des « valeurs humaines », demande de cessation des exécutions au profit d'une véritable pacification, nécessité de redéfinir les bases d'une coopération confiante, demande de liberté de circulation dans le pays pour les diplomates belges. Le président élude la demande d'audience et charge le ministre Simbananiye de se faire communiquer le contenu de ce texte le 27. Le ministre Harmel ayant transmis un véritable ultimatum à ce sujet le 29 mai, Pierre Van Haute est finalement reçu le jour même par Micombero, en présence du ministre des Affaires étrangères burundais et du major Marchal. Mais au même moment *la Voix de la révolution* débute une campagne méthodique contre la presse belge. En cette fin du mois de mai⁷⁸, l'ambassadeur ne peut cacher son pessimisme sur la situation du pays malgré un certain ralentissement des arrestations à Bujumbura et malgré la visite qu'il a pu effectuer à Ngozi et à Gitega : d'une part la « vie administrative est complètement paralysée », d'autre part « l'élimination des éléments hutu se poursuit dans le secondaire » et « ce pays ne sera dorénavant gouverné que par des Tutsi ». L'avenir de la coopération belge semble compromis dans ce contexte : « Nous sommes les témoins attristés d'une crise politique tellement profonde qu'il n'est plus possible d'éviter un réexamen des bases mêmes de nos rapports avec ce pays... Lorsque le calme sera revenu, nous devons nécessairement apprécier les nouvelles données politiques tant intérieures qu'extérieures de ce pays pour en tirer les conclusions sur le plan de nos rapports ». Mais il représente aussi une communauté

(77) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 21.5.1972.

(78) Voir aussi AF, FF, FPU 770, ambassade de France, Bujumbura, 7.6.1972

(79) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 30.5.1972.

expatriée, ce qui l'amène à observer, non sans contradiction avec ce qui précède : « Je ne puis cependant m'empêcher une fois de plus de souligner le danger réel auquel on exposerait la communauté belge au Burundi si on venait à prendre ou à annoncer dès à présent des mesures prématurées ou inconsidérées ». Le 1^{er} juin Pierre Harmel fait en ce sens une déclaration aux Chambres, rappelant les phases de la « double tragédie » d'un « affrontement fratricide », l'émotion internationale, la non-ingérence de la Belgique et la dignité de ses coopérants, l'aide médicale belge, indiquant aussi que la coopération avec le Burundi serait maintenue, mais avec des adaptations à négocier pour « assurer le développement de chaque élément de la population »⁽⁸⁰⁾.

De nouveau la tension devient extrême entre les deux gouvernements. La radio de Bujumbura se déchaîne face à une campagne parallèle de la presse belge, pour dénoncer cette fois le gouvernement de Bruxelles. L'éditorial du juin dénonce un néocolonialisme qui n'aurait rien appris depuis 1916⁽⁸¹⁾ :

« Je parie que la Belgique va nous sommer bientôt de partager le Burundi en deux parties, une pour les Hutu et une autre pour les Tutsi. Comme, dans la métropole, pour les Flamands et les Wallons. Et on trouvera une langue pour les Hutu et une autre pour les Tutsi ! Ainsi nous aurons fait preuve de la même maturité que celle de nos colonisateurs. Et si nous n'obtempérons pas, la Belgique ne nous privera pas seulement de la manne, elle nous enverra aussi des parachutistes pour quelque opération humanitaire, juste comme à Stanleyville ».

Un meeting antibelge était même prévu le 5 juin. L'ambassadeur du Burundi à Bruxelles tient une conférence de presse le 6 juin. Le texte du *Livre blanc*, évoqué plus haut, circule dans les bureaux des Nations unies dès ce moment-là⁽⁸²⁾. Les 9 tonnes de médicaments remises officiellement le 25 mai donneront lieu à une note de remerciements officiels seulement à la mi-juin, mais à aucune mention publique. Il apparaît que rien ne pourra être négocié avant juillet et qu'en attendant tout fonctionne au ralenti. Présent à Bujumbura à cette époque, Jean-François Dupaquier peut confirmer que les diatribes de la radio ont eu un fort impact dans la population. Bénéficiant jusqu'alors d'une attitude plutôt révérencieuse, les Européens sont regardés avec haine ou mépris, et la rumeur colporte que plusieurs ont été molestés. À l'annonce du prochain rassemblement « anti-impérialiste » annoncé dans le stade de Bujumbura, un vent de psychose gagne les ambassades où sont sortis des tiroirs des plans de regroupement des Européens sur l'aéroport, dans

(80) Larges extraits dans *Le Soir*, 2.6.1972.

(81) AF, FF, FPU 770, ambassade de France, Bujumbura, 7.6.1972. Voir *Flash-Infor*, 5.6.1972, qui qualifie par dérision le message de Harmel de « camular », avant de rappeler l'assassinat du prince Rwagasore en 1961.

(82) AEB, PECRU 16363, Délégation belge à l'ONU, New York, 7.6.1972.

la perspective de leur rapatriement⁽⁸³⁾. Un minimum de dialogue est maintenu néanmoins avec Micombero par des canaux privés tels que le major Marchal, le directeur de l'Isabu Alex Focan ou encore le commerçant Chaim Israel : le meeting est annulé et un visa est accordé à Philippe Minani, un proche du président, pour une mission de contacts en Belgique. L'ambassadeur conseille le calme et souhaite même une plus grande modération dans les attaques de la presse belge, car, écrit-il le 5 juin, « les Burundi sont pour le moment dominés par la peur, l'orgueil et la colère ». La publication par la *Libre Belgique* du 7 juin d'une interview de Micombero va dans ce sens : le président s'en prenait à l'héritage colonial et aux syndicats chrétiens, mais il disait aussi : « Je sais seulement que si un pays étranger est intervenu, ce n'est pas la Belgique »⁽⁸⁴⁾. Une action d'information multiforme est effectuée dans le même esprit par l'ambassade auprès des Belges de Bujumbura, auxquels le ministre Harmel adresse officiellement des félicitations et des encouragements le 13 juin⁽⁸⁵⁾.

Le contentieux belgo-burundais va se polariser dès lors sur deux domaines, l'enseignement et l'armée. Dans les établissements scolaires se posaient plusieurs questions : celle des directions toujours assumée par des religieux belges dans l'enseignement confessionnel, celle du sort des élèves hutu survivants, celle des inscriptions pour l'année scolaire 1972-1973 et enfin celle des affectations des professeurs coopérants. Consciente des dangers de toute implication dans l'administration scolaire, en particulier quand il fallait gérer les admissions dans les internats face aux interventions familiales ou politiques, l'ambassade avait recommandé aux congrégations dès 1971 d'éviter de « se trouver un jour entre le marteau et l'enclume » et de risquer des expulsions qui seraient difficiles à contester. Seuls les Salésiens du Collège Don Boco de Ngozi avaient compris. Les événements avaient rappelé à l'ordre les autres et le retrait avait selon, Pierre Van Haute, « provisoirement sauvé la vie à de nombreux élèves hutu ». Cette conséquence paradoxale peut en effet s'expliquer par la gêne d'autorités locales qui ne pouvaient plus se défausser sur des cadres européens. Mais vu l'attachement de certains religieux à leurs anciennes prérogatives, l'ambassade rappelle ses instructions le 14 juin : « les congrégations missionnaires devraient céder pleinement la responsabilité de leurs établissements scolaires au clergé autochtone, tout en restant présentes pour seconder ce clergé sous l'autorité des évêques ». Ainsi la responsabilité de l'État belge se trouvait déchargée à l'égard des ordres enseignants : Salésiens, Dames de Marie,

(83) Notes de J.-F. Dupaquier.

(84) AF, FF, FPU 1581, ambassade de France, Bujumbura, 21.6.1972 (ce passage a été significativement omis dans les extraits repris dans *Ubumwe* du 9 juin).

(85) AEB, PECRU 16363, Harmel, Bruxelles, 1, 7 et 13.6.1972 ; Van Haute, Bujumbura, 4, 5, 7, 8, 13 et 14.6.1972.

Jésuites, Frères de la Charité, Sœurs annonciades, Frères de la Miséricorde et abbés de Tournai⁸⁶. En effet un contentieux durable s'annonçait avec les autorités burundaises dans les recrutements⁸⁷ :

« En procédant à l'élimination de l'élite hutu le Burundi s'est profondément engagé dans une politique d'hégémonie tutsi exclusive. La Belgique de son côté a officiellement réaffirmé que son aide devait bénéficier à chaque élément de la population. Un écart profond s'est creusé entre les deux pays et il n'est pas douteux que cet écart sera difficile à combler. »

Pour des raisons de principe liées à cette situation et des motifs de sécurité, les discussions porteront dans les mois suivants sur le refus de la Belgique d'envoyer des enseignants dans l'intérieur⁸⁸ et sur la nécessité d'une concertation dans les affectations, comme cela se passait pour les autres coopérations⁸⁹.

Sur le plan militaire, la tension fut croissante concernant d'une part la livraison de munitions correspondant aux armes belges utilisées dans l'armée burundaise et d'autre part le désengagement par rapport au fonctionnement de celle-ci. A la mi-juin, le ministère belge de la Défense demande un rapport au major Marchal. L'ambassadeur en résume l'esprit : un retrait total nuirait à la sécurité des expatriés, mais la présence dans les bureaux de l'État-major crée une familiarité « équivoque »⁹⁰. Il suggère donc une réduction de l'effectif de cette assistance militaire (qui devrait passer de 45 à 15), le désengagement de la logistique (blindés et pilote) et la prise en charge d'une école des Forces armées⁹¹. Quant aux munitions, on apprend à Bujumbura vers le 20 juin que les usines de Herstal FN refusent d'honorer les commandes burundaises. En juillet la tension est très grande à ce propos entre Bruxelles et Bujumbura : le colonel Ndabemeye et même l'ambassade de France interviennent au nom de sécurité des Européens et du risque d'aider en fait les « rebelles »⁹². Un mois après l'annonce de cette décision, l'ambassadeur a une explication franche avec le chef d'Etat-major⁹³ : le pre-

(86) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 14.6.1972.

(87) *Ibidem*, même date.

(88) Décision liée au refus durable des autorités burundaises de donner un laissez-passer à l'ambassade pour aller visiter ses ressortissants de l'intérieur durant la crise. La discussion portera notamment en juillet sur cinq postes demandés à Ngozi.

(89) Jusque là, le personnel belge, selon l'ancienne logique de l'administration coloniale au Congo, relevait des hiérarchies locales (incluant des responsables belges, en particulier dans l'Inspection) et non des cadres de la métropole (ce qui posait d'ailleurs de grandes difficultés dans la réinsertion des personnels rapatriés).

(90) Un adjudant qui s'occupait de la paie des gendarmes est expulsé, car il en savait trop sur l'épuration de ce corps !

(91) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 14.6.1972 (un des cinq télex importants envoyés le même jour par l'ambassadeur !).

(92) *Ibidem*, De Wilde, ambassade, Bujumbura, 11 et 12.7.1972.

(93) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 21.7.1972.

mier invoque l'hostilité du parlement belge à toute implication dans la politique burundaise, le second « l'intimité » et la confiance régnant entre les officiers des deux pays, à commencer par le dispositif de protection de Bujumbura, et l'ambassadeur rétorque que c'est précisément cette « intimité » qui fait problème et qui doit être rediscutée « plutôt six mois trop tôt qu'un jour trop tard ». Quant à la question des munitions, elle est du ressort personnel du ministre Harmel. En septembre, le Premier ministre Nyamoya revient en vain à la charge, mais il apparaît que les Burundais ont obtenu ce qu'ils voulaient par des canaux « privés » et c'est un nouveau contentieux qui se développe jusque fin octobre, celui concernant les boursiers burundais de l'École royale militaire de Bruxelles : Bujumbura réclame leur retour au pays et Bruxelles les expulse tout en accordant le droit d'asile à ceux qui le souhaiteraient⁹⁴.

L'issue de ces différends était prévisible depuis juin : l'assistance militaire belge, maintenue en juillet à la suite d'une intervention personnelle du président Micombero auprès du roi Baudouin⁹⁵, est finalement retirée au début de novembre 1972, apparemment à la grande surprise des Burundais, mais aussi du Zaïre et de la France. Ce retrait devait s'achever pour le 31 décembre 1973⁹⁶.

Cette décision ponctuait une redéfinition plus générale de la coopération belge, menée dans un climat toujours tendu entre les deux États jusqu'à la fin de l'année 1972, mais sans que Bruxelles songe jamais à une rupture totale, d'autant plus que l'hypothèse de plus en plus crédible d'une assistance chinoise rendait « l'assistance belge moins indispensable ». Les nuances, voire les contradictions, de cette politique sont bien traduites dans un commentaire livré par l'ambassadeur le 14 juin, au moment il doit faire des propositions concrètes à son ministre⁹⁷ :

« L'avenir de ce pays est sombre. Le drame intérieur qu'il vient de vivre connaît de nouveaux rebondissements. Le Burundi occupe une position géographique qui pourrait l'impliquer dans des troubles internationaux et des guerres de libération qui sont loin d'appartenir au domaine des chimères. Une grande circonspection est donc recommandable et devrait nous inciter à procéder à un dégagement progressif. Il faut toutefois que ce dégagement ne compromette pas l'efficacité de notre aide à ce pays qui plus que jamais dépendra de l'étranger ».

(94) *Ibidem*, Bujumbura, 27.9 et 6.10.1972 ; Coopération, Derkinderen, Bruxelles, 26.10.1972. Ces réfugiés seront 9 sur les 10 dont le Burundi demandait le rappel. L'un ira en France, les 8 autres (essentiellement affectés au secteur de la Santé) poursuivront des études en Belgique. Cette affaire révèle aussi qu'avant la crise les Hutu n'étaient pas absents des possibilités de promotion dans l'armée.

(95) *Ibidem*, Harmel, Bruxelles, 13.7.1972. Un effectif maximum de 30 était prévu. Il devait passer à 15 ou 20 en 1974.

(96) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 13 et 14.11.1972 ; Harmel, Bruxelles, 29.11.1972.

(97) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 14.6.1972.

Comment rester tout en partant ? Comment traduire l'hostilité d'un secteur important de l'opinion belge à cette continuation et garder le contact avec le pouvoir burundais ? Tel était le dilemme. Les autorités belges, dans leur attitude, semblent préoccupées moins par la hantise d'une menace des pays de l'Est que par l'avenir même de leur communauté expatriée. En juillet une enquête est demandée par le gouvernement sur les capitaux belges dans le pays. En septembre des parents d'élèves s'inquiètent de la réouverture de l'école belge. Et dans l'immédiat, se posait un problème de sécurité des Européens.

Les négociations se déroulent de juillet à septembre, ponctuées de pressions et de véritables mises en demeure de la part de Bruxelles, d'invectives contre la Belgique « colonialiste » dans les médias officiels burundais ou devant des instances internationales⁹⁸. Sur la base de propositions de l'ambassadeur en date du 21 juin (un « élagage » de 60 à 70 postes correspondant en grande partie à des « fonctions héritées de la Tutelle et... d'un avantage marginal »), une série de réajustements sont décidés à Bruxelles le 12 juillet à l'issue d'une réunion de travail où participent aussi deux représentants des coopérations civile et militaire à Bujumbura, le juriste Kint et le major Marchal : réduction du nombre des enseignants à 100, suppression des postes de l'intérieur et des postes de direction (y compris pour les décanats de facultés), blocage des bourses d'études sauf pour les étudiants de sciences, médecine ou droit déjà présents en Belgique, poursuite partielle de la coopération agricole, remise de l'Isabu à un directeur murundi, non-remplacement des partants affectés à la Justice, aux Finances, aux Travaux publics et à la Santé, réduction à 30, puis à 15, des coopérants militaires (affectés seulement à la formation). Le conseil des ministres adopta ces mesures⁹⁹ le 14 juillet, le jour où Albin Nyamoya était nommé Premier ministre. De retour à Bujumbura, l'ambassadeur Van Haute a la tâche délicate d'expliquer¹⁰⁰ qu'il ne s'agit pas d'une rupture, mais d'un ajustement dont le principe avait été posé depuis le 1^{er} juin dans les déclarations de Pierre Harmel. Il invite donc le gouvernement burundais à prévoir une négociation à Bruxelles pour le 25 juillet. Rappelons que cette exigence se situe sous la pression du refus de vente des munitions ! Le 22, Bujumbura décide d'envoyer à la date prévue une délégation, comprenant le ministre Artémon Simbananiye, le recteur Gabriel Barakana, le directeur général de l'enseignement Pascal Ntemako, le directeur de la

(98) Dès le 12 juin, devant l'assemblée de l'OUA à Rabat, où la Belgique est mise dans le même sac que le Portugal ou la Rhodésie (*ibidem*, 16.6 et 1.7.1972 et AF, FF, FPU 1581, Roussy, ambassade de France, 21.6.1972).

(99) Mesures décidées par le ministre Pierre Harmel et le Secrétaire d'État à la Coopération Lucien Harmegnies, qui avait remplacé Raymond Scheyven en janvier 1972.

(100) Des « entretiens orageux » selon l'ambassade de France (AF, FF, FPU 1581, rapport de fin juillet 1972).

coopération internationale Siméon Sibomana, le directeur de la planification agricole Joseph Gafurero et Philippe Badede, chef adjoint du protocole. La rencontre se réduit à un simple enregistrement des positions réciproques.

Un nouveau marathon commence ensuite à Bujumbura pour obtenir que les comptes rendus de cette réunion et de la commission mixte sur l'enseignement tenue à la fin d'août soient dûment signées : des rencontres de l'ambassadeur avec le Premier ministre Nyamoya et le ministre de l'Éducation Gilles Bimazubute au début de septembre ne font pas avancer les choses et le retour des coopérants au lendemain des congés est donc retardé durant un mois. Le ministre Harmel rappelle le 22 septembre que si un accord n'est pas signé, indiquant que « le programme de coopération doit bénéficier à l'ensemble de la population », Bruxelles n'assurera qu'une assistance transitoire et réduite durant un an. Un texte en six points résumant les exigences belges concernant la gestion des coopérants est finalement signé à l'arraché le 29 septembre¹⁰¹, ce qui permet à Térance Nsanze, délégué du Burundi à l'ONU, parlant devant l'Assemblée générale¹⁰², de rendre hypocritement hommage à « la Belgique avec laquelle mon gouvernement vient de renouveler ses accords il y a un peu moins d'une semaine » ! Ce dialogue de sourds se reflète dans sa médiatisation contradictoire¹⁰³.

En fait les commentaires des dirigeants belges à la fin de 1972, au moment où l'assistance militaire est supprimée, expriment plutôt la fin d'une époque. Pierre Van Haute, auquel le colonel Ndamemeye fait part le 18 novembre de son amertume et du sentiment d'un abandon, rétorque que les Burundais n'ont pas su « percevoir les contingences propres au partenaire belge » et ont commis l'erreur de considérer les Belges « comme demandeurs », alors « que la Belgique n'est aucunement obligée de se maintenir dans ce pays ». Il observe en conclusion : « L'humiliation et l'amertume sont très profondes. On note aussi un grand désarroi. Les Burundais ne savent plus à quels saints se vouer et la perspective chinoise reste une inconnue même pour les progressistes »¹⁰⁴. Peu après, lors des festivités du 6e anniversaire de la République, le 28 novembre, Micombero prononce un discours incendiaire en kirundi, dirigé contre les Européens en général, mais très visiblement surtout contre l'ancien colonisateur et contre les missionnaires. Il y disait notamment¹⁰⁵ :

(101) AEB, PECRU 16363, Harmel, Bruxelles, 16, 22 et 27.9.1972, 2.10.1972 ; ambassade de Belgique, Bujumbura, 22, 27, 28 et 30.9.1972 ; AF, FF, FPU 1581, télégramme de l'ambassade de France, Bujumbura, 30.9.1972 (le protocole signé fixe le nombre des enseignants à 117).

(102) AEB, PECRU 16363, Délégation belge à l'ONU, New York, 6.10.1972.

(103) Voir *Le Soir*, 31.7.1972.

(104) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 21.11.1972.

(105) Discours traduit du kirundi, envoyé à Paris par l'ambassadeur de France Henri Bernard, Bujumbura, 12.1.1973 (AF, FF, FPU 1581). Cf. *supra* le passage sur le Rwanda.

« L'ennemi propage le feu... ceux qui nous asservissaient ont cherché à nous diviser en insistant sur nos différences... Je ne sais pas quels sont, parmi eux, les Barundi qui sont plus authentiquement barundi que les autres. Les uns disaient, comme en 1958, que certains d'entre nous sont venus d'un autre pays d'Afrique. Au moins sommes nous originaires d'Afrique. Les Blancs ne parlent pas le kirundi comme nous parlons le français. Les premiers intrus sont les Européens. S'il nous détestent qu'ils s'en aillent.

Je ne vous rappellerai pas ce qui est arrivé au Burundi dernièrement. Je ne ferai pas comme ceux qui veulent remuer un couteau dans la plaie... Ceux qui se disent les serviteurs du Seigneur... n'ont rien à voir avec la politique du Burundi. Si l'un d'eux s'avise de se mêler de notre politique, il sera retenu prisonnier au Burundi jusqu'à ce que son pays soit venu le réclamer... Que ceux qui cherchent à diviser les Bahutu et les Batutsi, enfin à diviser les Barundi, en se disant qu'ils pourront toujours prendre l'avion du lendemain, ne se fassent plus d'illusion. Ils descendront dans la tombe avant de monter dans l'avion... On n'a jamais touché à un étranger, seuls des Burundais sont morts depuis 1961... Tuer est un crime pour tout homme, qu'il soit noir ou jaune comme un citron, ou qu'il soit blanc. On dit en kirundi, -qu'ils apprennent le kirundi- : 'l'incendie ravage la colline de ceux qui ne tiennent pas compte des avertissements qu'on leur a prodigués'. On est prêts à les battre, même si le bâton corrige les corps et pas les vices... S'ils sont venus nous apprendre la charité, s'ils sont venus nous apporter la parole de Dieu, qu'ils agissent selon leurs paroles. Notre politique les dépasse. Ils ne sont même pas capables de comprendre nos coutumes et notre éducation. Nous devons les éduquer... Il y a aussi le Vietnam et le Moyen-Orient. Partout où ils passent, ils incendient et larguent les bombes. Partout où ils passent ils versent le sang. Nous n'en voulons plus. La paix soit avec nous ».

On imagine les réactions des dirigeants belges quand ils prirent connaissance de ces déclarations, d'autant plus qu'elles furent relayées sur un mode moins vulgaire, mais aussi menaçant, par le ministre des Affaires étrangères deux jours plus tard devant le corps diplomatique : « Certaines organisations dites humanitaires, des mercenaires, quelques agents déguisés en prêtres missionnaires, préparent un autre coup sanglant contre le Burundi ». Artémon Simbananiye concluait en affirmant que les immunités diplomatiques ne fonctionneraient plus en cas de crimes contre l'humanité...¹⁰⁶

L'ambassadeur de Belgique essaie d'expliquer ces différents propos par la peur et la colère. Il écrit par exemple¹⁰⁷ :

(106) AF, FF, FPU 1581, A. Diefenbacher, SCTIP, Paris, 26.12.1972 (information de Bajumbura, 21.12.1972).

(107) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bajumbura, 4.12.1972 ; Voir aussi Id., 5 et 13.12.1972.

« Les Barundi sont convaincus que nous procédons au retrait de notre assistance afin de les affaiblir et de faciliter ainsi une révolte au Burundi qui serait appuyée au départ du Rwanda avec l'aide de mercenaires étrangers c'est-à-dire belges. Le retrait de l'assistance militaire consolide cette obsession et le sentiment que la Belgique les abandonne crée chez les Barundi un état d'exaspération et de désarroi qui explique la xénophobie et les menaces proférées par le président et Simbananiye. »

Il n'en conseille pas moins « d'imprimer provisoirement un rythme ralenti à l'assistance civile en attendant l'apaisement des esprits » et son ministre commente dans le même sens : « on peut se demander si une coopération belgo-burundaise demeure souhaitée par les autorités du Burundi »⁽¹⁰⁸⁾.

Cela étant, les Belges restent réticents, on l'a vu, à rompre de manière radicale. Leur ambassade analyse aussi la situation en termes de confrontation entre les radicaux et les modérés au sein du pouvoir burundais, les premiers cherchant toutes les occasions de provocation pour aboutir à une rupture avec la Belgique qui leur laisserait les mains libres dans leur politique jusqu'au-boutiste avec l'appui d'autres partenaires (notamment la Chine). Pierre Van Haute résume bien le dilemme face aux « efforts de conciliation » du gouvernement Nyamoya⁽¹⁰⁹⁾ :

« Les gens de Bururi... supportent mal le retour au pouvoir des anciens et poursuivent la lutte pour le reconquérir... La campagne de presse a ulcéré les Barundi et ancré chez ceux-ci la conviction que la Belgique entreprendra tôt ou tard au Burundi une action semblable à celle menée autrefois au Rwanda... [Tous perçoivent que le dégagement belge est inéluctable]. Les modérés conscients qu'il n'y a pas de réelle alternative à l'aide belge cherchent à limiter les dégâts. Je suis approché par eux ces jours-ci ; quant aux progressistes, partisans de la politique du pire, ils refusent ce qui a été demandé le 25 juillet et verraient bien une rupture endossée par nous qui leur servirait contre les modérés. Donc... un dégagement progressif est plus que jamais évident et nécessitera une politique de fermeté. L'aide à ce pays devra cependant être maintenue surtout si les modérés parviennent à consolider leur influence ».

En conséquence l'ambassade souhaite⁽¹¹⁰⁾ que la Belgique soit « sage pour deux » et « pose des actes concrets pour prouver aux Barundi que nos déclarations sur la poursuite de la coopération civile sont honnêtes »

(108) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 12.12.19872 ; Harmel, Bruxelles, 21.12.1972.

(109) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 28.8.1972. Il revient sur cette analyse dans un téléx du 4 décembre. L'ambassade de France observe aussi ce clivage intérieur (AF, FF, FPU 1581, 27.9.1972).

(110) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 4.12.1972, revenant sur son analyse du 28 août.

et elle déplore la virulence de la presse bruxelloise. Par exemple, selon des télex d'août⁽¹¹⁾, « la nouvelle série d'articles [du *Soir*] sert très bien la politique de Simbananiye qui a un argument en plus pour soutenir qu'il n'y a plus moyen de continuer avec les Belges et qu'il faut aller chercher ailleurs », mais « le fait que la presse belge n'a pas suivi *Le Soir*, et l'a même critiqué dans certains cas, aide les Barundi à retrouver leur calme ». Elle s'inquiète même d'apprendre que des aides financières sont apportées par « certains milieux syndicaux » belges aux opposants hutu et veut savoir si le « dégageant » militaire également prévu au Rwanda est effectif⁽¹²⁾. Mais l'année se termine sur la note sombre donnée par le discours du 28 novembre, qui traduit, selon Pierre Van Haute, une « volonté d'envenimer les relations avec la Belgique » et de disqualifier les « modérés » accusés d'avoir « accepté des conditions humiliantes » le 29 septembre : « les radicaux regagnent du terrain et les modérés devront se durcir pour ne pas apparaître vendus à la Belgique », c'est un « cercle vicieux », conclut-il. Une lettre ouverte aux étudiants de l'ambassadeur du Burundi à Bruxelles, Laurent Nzeyimana, réputé pour sa modération et son hostilité à Artémon Simbananiye, ne peut alors que conforter ce pessimisme⁽¹³⁾. On y lisait :

« Les conseillers ne sont pas les payeurs... [Contre] l'autodestruction, disons net à "nos amis étrangers", à nos "conseillers" que la seule assistance étrangère que le Burundi n'acceptera jamais est celle de l'organisation de "l'autonomie culturelle et politique" des tribus et celle de la "délimitation géographique des régions" sur le plan ethnique ».

Dans son rapport de fin de mission, en mai 1973, l'ambassadeur Van Haute tracera néanmoins les contours d'une politique positive et réaliste, « débarrassée de l'héritage politique de la Tutelle »⁽¹⁴⁾ :

« Réduite et transformée notre assistance à ce pays doit être résolument poursuivie. Nous ne pouvons en effet assumer la responsabilité d'un retrait trop rapide ou trop important car nous serions alors accusés de compromettre les chances de ce pays de retrouver les voies de la sagesse. En effet il n'existe à ce jour aucune indication suffisante que ce pays ait effectué une option définitive. Personne ne veut remplacer notre assistance. Répondons positivement aux partenaires qui le souhaitent. Réduisons le nombre de nos coopérants et de nos actions, mais que les projets maintenus soient résolument menés à bien ».

(11) *Ibidem*, De Wilde, Bujumbura, 10 et 16.8.1972

(12) *Ibidem*, Van Haute, Bujumbura, 9.10 et 14.11.1972.

(13) *Ibidem*, Bujumbura, 20.12.1972 (d'après *Flash Infor* du 18 décembre).

(14) AEB, PECRU 1889, II 2, rapport Van Haute au ministre R. Van Elstande, Bruxelles 11.5.1973, pp. 9-10.

Ce redéploiement posait deux conditions : une redéfinition du statut des coopérants (afin qu'ils ne soient plus dépendants du Burundi), et le passage d'une aide bilatérale à des actions multilatérales dans le cadre européen. Cependant cette option risquait, selon lui, de se heurter à « l'opposition de la France qui entend utiliser elle-même les fonds communautaires pour mener une politique proprement française en Afrique ». Cela nous conduit à l'analyse des positions de Paris devant la crise de 1972.

La France.

La coopération française au Burundi venait en deuxième position¹¹⁵. Son démarrage remontait aux lendemains de l'Indépendance sur la base d'un accord signé en février 1963. Elle s'intensifie à la fin des années 1960 : le secrétaire d'État à la Coopération Yvon Bourges¹¹⁶, participe à Bujumbura à la commission mixte de mars 1969, un accord sur l'enseignement supérieur est signé en décembre 1970, une Mission d'aide et de coopération est mise en place à l'ambassade en juillet 1970, le budget du Fonds d'aide et de coopération (FAC) passe de 1,3 million de francs français en 1964 à 4 millions en 1968 et à près de 7 millions en 1970 (l'équivalent de plus de 65 millions de francs belges si l'on veut comparer). Le total cumulé du FAC entre 1964 et 1971 atteint environ 28 millions de francs, 25 % allant à l'agriculture, 30 % à l'industrie et aux infrastructures, 40 % au secteur socio-culturel et à l'éducation. En 1971 128 coopérants français sont sur le terrain¹¹⁷, dont 71 dans l'enseignement, et 60 boursiers burundais sont en formation en France (contre 27 en 1968), sans compter 36 stagiaires. L'aide française, en volume financier et en effectifs, représente donc à l'époque environ un tiers de l'aide belge¹¹⁸. Le point fort de cette coopération est l'enseignement, aux niveaux secondaire (dans les établissements « officiels » de Bujumbura et de Gitega) et supérieur (section de lettres et sciences humaines de l'École normale supérieure créée en 1965 avec le concours de l'Unesco, École nationale d'administration, Faculté de médecine à partir de 1971). Les professeurs sont en général jeunes (beaucoup sont du Service natio-

(115) D'après le dossier de préparation de la visite de Jacques Foccart au Burundi en juin 1971 (AF, FP, FPR, 147, notes des 25 et 27 mai du ministère de la Coopération), d'après une note du ministère des Affaires étrangères à l'occasion de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur du Burundi, Joseph Ntakabanyura, en juin 1973 (*ibidem*, FPU 1647) et d'après le chapitre IV et l'annexe technique du rapport de fin de mission de l'ambassadeur de La Bruchollerie (*ibidem*, novembre 1972).

(116) En 1969 Georges Pompidou est devenu président et Jacques Chaban-Delmas Premier ministre.

(117) Ils étaient 63 en 1967, 92 en 1970, ils seront 122 en 1972.

(118) En outre la France compte pour environ un tiers dans l'aide du Fonds européen de développement et 17 sur les 80 experts de l'ONU sont français.

nal en coopération), mais très qualifiés. Les autres secteurs d'intervention sont la radio (dans le cadre de l'Office de coopération radiophonique, OCORA) et la presse (appui de l'AFP au lancement de l'Agence burundaise de presse⁽¹¹⁹⁾), la santé, l'agriculture (avec une action de la Compagnie française des textiles -CFDT- pour le coton de l'Imbo-nord), l'aéronautique (dans le cadre de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne, SECNA), le Plan, les statistiques et la gestion de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), enfin la formation de la police judiciaire assurée par une mission de 5 personnes du Service de coopération technique internationale de la police (le SCTIP qui assiste aussi les ambassades en matière de sécurité⁽¹²⁰⁾).

La coopération militaire s'est également étoffée, notamment pour les forces aériennes : deux officiers pilotes et huit sous-officiers techniciens de l'armée de l'air français gèrent trois moyens courriers DC3 remis en 1969. Ces avions, noyau d'une escadrille burundaise dans le cadre d'une Section Air du Bureau d'aide militaire, ont finalement été affectés à la Société des transports aériens du Burundi (STAB), pour assurer la rentabilité de leur maintenance en assurant des liaisons régulières avec Kigali, Bukavu et Entebbe, et exceptionnellement des missions officielles⁽¹²¹⁾. Deux agents français, le commandant Jean-Claude Breuil et Jean Billaud, en tant que pilote du président⁽¹²²⁾, sont d'autre part affectés aux deux hélicoptères Alouettes III achetés par l'armée burundaise à Sud-Aviation (le premier en 1968, le second en 1971). Trois Burundais savent aussi les piloter au début de 1972, grâce à ces instructeurs français : le président lui-même, le chef d'État-major Ndabemeye et le commandant Libère Nahimana. Enfin, à la suite de la visite de Jacques Foccart à Bujumbura, deux gradés français sont arrivés en février 1972 pour former des parachutistes burundais.

La présence économique de la France reste cependant très modeste. Elle est le 8^e client du Burundi (avec 3 % de ses exportations, essentiellement du café), et son 6^e fournisseur (3,5 % de ses importations), même si les ventes françaises sont passées de 3,8 millions de francs en 1968 à 9,8 millions en 1970. La seule entreprise française représentée est la CFAO, qui importe des voitures. Mais la marque dominante à l'époque reste Volkswagen, avec la fameuse « coccinelle ». Un projet de centrale

(119) Sur cette aide à l'ABP, cf. AF, FF, FPU 621, ambassade de France, Bujumbura, 2.6 et 14.9.1971.

(120) Le SCTIP joue également un rôle de renseignement, comme l'attestent, dans le fonds Foccart, plusieurs notes du préfet Alfred Diefenbacher qui le dirige alors au ministère de l'Intérieur à Paris.

(121) « L'assistance technique militaire s'est reconvertie à des tâches essentiellement civiles », note le rapport de coopération technique joint au rapport de fin de mission de l'ambassadeur La Bruchollerie, déjà cité.

(122) AF, FF, FPU 621, ambassade de France, Bujumbura, 9.1.1971. Selon René Cassin, venu à Bujumbura en août 1971 pour un congrès de l'Institut des droits d'expression française (IDEP), ce « pilote de l'hélicoptère gouvernemental », qui l'avait emmené

hydroélectrique sur la Ruvubu, qui aurait été réalisé par Schneider, est apparu trop coûteux. La communauté française ne représente qu'un peu plus de 300 personnes (dont une quarantaine de religieux), dix fois moins que la communauté belge. La présence française s'appuie surtout sur la francophonie des élites et de l'enseignement, due à l'œuvre de la Belgique, mais que ce pays bilingue est moins apte à faire valoir. Ce fait est illustré par le rayonnement d'un important Centre culturel français. Sur la chaussée Rwagasore, en plein centre de Bujumbura, il représente un lieu important de la sociabilité locale. On peut y lire la presse française et accéder à une bibliothèque de déjà 10 000 ouvrages en 1970. Des séances de cinéma, des spectacles et des conférences drainent notamment la jeunesse scolarisée. Des manifestations artistiques locales y sont aussi accueillies. Une École française, créée sur une base associative en 1966, a son autonomie au niveau du primaire dès 1970 et étouffe peu à peu le niveau secondaire : elle est fréquentée par les enfants des coopérants et experts francophones et aussi par ceux de familles bourgeoises (asiatiques ou africaines) de la capitale. L'argument culturel est le plus souvent avancé pour justifier la coopération française : « l'appartenance de ce pays à l'Afrique francophone justifie à elle seule l'effort que nous consentons », note un fonctionnaire des Affaires étrangères lors de la présentation de l'ambassadeur Ntakabanyura en juin 1973.

Les relations entre les deux pays « sont au beau fixe », assure Hubert de la Bruchollerie en quittant le Burundi. Par delà la complicité créée par la langue et le prestige d'une culture, des enjeux de géopolitique internationale interviennent en effet. Dès 1963 le général de Gaulle avait nommé un ambassadeur pour le Burundi et le Rwanda, Marcel Barbey, un proche du ministre Couve de Murville. Cette promptitude traduisait l'intérêt pour le bassin du Congo, où la France se trouvait impliquée depuis la conférence de Berlin de 1884-85 : Bujumbura et Kigali, aux confins orientaux du géant zaïrois, étaient des avant-postes de la francophonie en Afrique centrale. Comme l'écrit Hubert de la Bruchollerie dans son rapport de novembre 1972 :

« On ne saurait nier l'importance politique du Burundi, pays de trois millions et demi d'habitants, mais nanti, avec le Rwanda, de la plus grande densité démographique africaine (120 hab. au km²), placé à la charnière des Afriques anglophone et francophone, et surtout importante plate-forme d'observation, voire de pénétration, vis-à-vis de ce sous-continent qu'est le Zaïre voisin : le nombre et l'importance des États ayant, encore récemment, ici installé des représentations diplomatiques l'indiquent suffisamment ».

pour un survol du pays, était un « ancien aviateur de la France libre » (*Ici Paris*, septembre 1971, « Burundi toit de l'Afrique »). Le caractère particulier de son affectation au Burundi évoque la fonction officieuse des pilotes français du Falcon de Habyarimana au début des années 1990.

Dans ce contexte la politique de Paris consiste à se présenter sous un jour qui réponde aux aspirations nationalistes et progressistes affichées par le régime de Bujumbura. En 1966 un juriste français, J. Solal-Séligny vient même à deux reprises au Burundi préparer un projet de constitution, inspiré du prêt-à-porter de la 5^e république tel que diffusé dans les autres pays francophones. Sous l'influence d'Artémon Simbananiye, à l'époque ministre de la Justice du gouvernement Micombero, ce n'est d'ailleurs pas le roi Ntare qui est mis au premier plan du projet, mais le gouvernement et le futur parti unique¹²³. Le projet fut remanié en 1967 : selon la logique du nouveau régime républicain, le pouvoir présidentiel fut alors souligné¹²⁴. Lors de sa visite au Burundi du 1^{er} au 3 juin 1971, Jacques Foccart devait souligner non seulement l'importance de la francophonie et l'action de la France pour l'Afrique au sein de la Communauté européenne, mais aussi la tradition gaulliste d'indépendance à l'égard des États-Unis. Micombero lui-même fait l'éloge de De Gaulle lors de l'audience de Foccart en juin 1971 et, lors de la réception du nouvel ambassadeur Henri Bernard en février 1973, il évoque les positions de la France dans le conflit vietnamien. Le cessez-le-feu avec les États-Unis venait certes d'être signé à Paris, mais le discours de De Gaulle à Phnom Penh en septembre 1966 était aussi resté dans la mémoire des Burundais. N'oublions pas enfin que la France n'avait pas, dans cette région, la posture d'ancien colonisateur, et que ses diplomates en avaient une conscience aiguë. Dans son rapport de fin de mission, Hubert de la Bruchollerie note que « l'ancienne puissance coloniale », malgré la prudence et l'importance de son assistance technique, est sans cesse dénoncée, notamment pour le rôle de ses syndicats chrétiens et il ironise : « l'habileté dans la présentation, voire la largeur de vues, ne sont pas les qualités maîtresses des coopérants, voire de certains diplomates belges »¹²⁵.

Le revers de la médaille de cette position « au-dessus de la mêlée » était une connaissance moins intime du pays, une perception moins pénétrante, parfois même superficielle¹²⁶, des jeux politiques locaux. Si Paris pensait manipuler le nationalisme burundais, les dirigeants de

(123) Rapport de J. Solal-Céligny, 12.9.1966 (in AF, FF, FPR 147) ; rapport de fin de mission de Hubert de la Bruchollerie (*ibidem*, FPU 1647, novembre 1972 : « une constitution préparée depuis cinq ans par un juriste français ») ; AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, 9.11.1972. Il faudra attendre 1974 pour qu'une constitution présidentielle à parti unique soit promulguée. Les coopérations politiques de ce type étaient habituelles à l'époque : au Rwanda, les juristes belges Filip Reyntjens et R. de Wolf rédigèrent le projet de constitution pour le Rwanda au début du régime, Habyarimana, en 1978.

(124) cf. W. Weinstein, *Historical dictionary of Burundi*, Metuchen, 1976, p. 19.

(125) AF, FF, FPR 147 et FPU 1647.

(126) Par exemple, lors du remaniement gouvernemental de mars 1971, l'ambassadeur de France présente le docteur Charles Bitariho et Antoine Ntahokaja comme des ministres hutu, alors qu'ils sont tutsi, mais effectivement « modérés » et extérieurs au groupe de Bururi (*ibidem*, FPU 621, Bujumbura, 6.3.1971). Sans parler du personnel de

Bujumbura savaient aussi manipuler, sans illusions, les ambitions françaises d'extension du « pré carré » africain. Ce jeu fut notamment celui du groupe de Bururi, qui réussit à se positionner à la fois comme « progressiste » et francophile. Lors du remaniement gouvernemental du 4 mars 1971, où triomphe l'équipe Simbananiye, l'ambassadeur, tout en relativisant le poids de cette tendance, adhère à sa signification : c'est, écrit-il, « une victoire sur 'l'aile modérée' de MM Libère Ndadakwaje et Étienne Ntiyankundiye, du "clan français" principalement conduit par MM Simbananiye et Shibura, l'un et l'autre réputés pour leurs idées avancées et pour leurs ambitions, mais aussi pour le cas qu'ils font volontiers de leur formation en notre pays¹²⁷, c'est-à-dire du progressisme... Telle a été la première et plus générale réaction des observateurs, à la nouvelle du remaniement de gouvernement le 4 mars ». Et il précise en ce qui concerne le nouveau ministre des Affaires étrangères que « sa francophilie est réputée s'accompagner d'une belgophobie tout aussi accentuée ». La visite de Jacques Foccart en juin suivant, venant après la visite de Yvon Bourges en 1969, semble concrétiser cette amitié avec les dirigeants de Bujumbura¹²⁸. D'autres signes le confirment. En mars 1972, Jacques Foccart et Yvon Bourges reçoivent Artémon Simbananiye à Paris : ils parlent de la navigation aérienne, de la sécurité présidentielle et de la formation des policiers¹²⁹. En avril une mission burundaise partie à Dar-es-Salaam négocier le statut des Belbases est accompagnée d'un ingénieur français des Ponts et chaussées au titre d'expert-conseiller¹³⁰. En juillet se prépare la tenue à Bujumbura du congrès des juristes francophones de l'IDEF¹³¹ (les 10-19 août), avec l'aide d'un conseiller français au ministère de Justice, le magistrat général Pariselle, bien que l'ambassadeur ait lui-même observé, « horresco referens », l'hérésie que représentait la jonction de la Justice et de l'Intérieur dans les mains d'une seule personne, militaire de surcroît¹³² !

Les sujets d'inquiétude à l'égard de ce gouvernement se multiplient

secrétariat : à plusieurs reprises les rapports du chargé d'affaires Jean Roussy (par exemple, Bujumbura 16.8.1972) écrivent « Wanza » au lieu de Mwanza en Tanzanie, le compte rendu de l'audience de Simbananiye chez Foccart le 19 juin 1972 écrit « les Otus de l'intérieur », pour « les Hutu » (*ibidem*, FPU 1581, note pour Journiac et Ribo).

(127) *Ibidem*. Il est indiqué en note que Simbananiye (nouveau ministre des Affaires étrangères et du Plan) est « diplômé de la Faculté de droit de Paris », sans précision sur le diplôme..., et que le major Shibura (nouveau ministre de l'Intérieur et de la Justice) est sorti de la promotion 1961 de Coëtquidan.

(128) *Ibidem*, FPU 621, ambassade de France, Bujumbura, 16.6.1971.

(129) *Ibidem*, FPU 1581, Note de J. Foccart à ses collaborateurs Ribo et Journiac : les Burundi souhaitaient obtenir une Caravelle pour le président, des bourses sont attribuées en matière de renseignements généraux et de sécurité (audiences des 22 et 29 mars).

(130) *Ibidem*, 21.4.1971.

(131) IDEF présidée par René Cassin, (*cf. supra*) : ce congrès réunit 65 juristes de 24 pays francophones à Bujumbura du 10 au 19 août, en pleine période d'arrestation des opposants (*ibidem*, Jean Roussy, ambassade de France, Bujumbura, 31.8.1971).

(132) *Ibidem*, La Bruchollierie, 6.3.1971 (FPU 621).

néanmoins au cours du deuxième semestre de 1971 et au début de 1972 : la mainmise politique et idéologique du « triumvirat » Simbananiye-Shibura-Yanda, « le manque de clairvoyance politique » de Micombero, des rumeurs de coup d'État et surtout le verdict arbitraire du procès de 1971 (les condamnations à mort de janvier 1972). L'ambassadeur s'inquiète de la médiocrité scandaleuse des autorités judiciaires : le nouveau procureur de Bujumbura Bernard Kayibigi connu « pour sa corruption et l'indigence notoire de ses moyens intellectuels », le nouveau responsable de la police judiciaire Grégoire Kabunda, « personnage guère plus recommandable » connu pour son « manque de scrupules et sa cruauté ». « L'ordre règne maintenant à la Justice », conclut-il le 2 février 1972, ignorant qu'il décrit alors les futurs cadres de la « répression » à Bujumbura en mai 1972. Puis vient la capture de Ntare, suivie de la suspension du journal catholique *Ndongezi* : l'ambassadeur note le 26 avril que les seuls soutiens viennent d'organisations communistes internationales¹³³. Ensuite les dossiers du fonds Foccart sont muets jusqu'au 24 mai suivant, avec le premier rapport de l'ambassadeur de la Bruchollerie sur les massacres¹³⁴.

Ce long compte rendu du 24 mai montre que l'ambassade de France, comme celle de Belgique, a clairement exposé à son gouvernement la nature de ce qui se passait à Bujumbura, à savoir un génocide à l'encontre de la composante hutu de la population, il montre aussi que l'interprétation dominante est aussitôt celle d'une fatalité ethno-politique, inspirant un mélange d'horreur et de résignation dans les positions exprimées confidentiellement à ce niveau, d'autant plus que les meneurs du jeu sont, on l'a vu, perçus comme des « amis de la France ». Les extraits qui suivent permettront d'en apprécier le ton et la philosophie¹³⁵ :

« Jusques à quand s'exercerait le génocide des Hutus à Bujumbura, celui auprès duquel les massacres des Batutsi, dans la région de Bururi, aux tout premiers jours de la « révolte », aura fait pâle figure ? Le nombre des tués ? Sans doute... 20 000, bien plus probablement le triple, l'évaluation de 100 000 n'étant nullement ridicule. Les victimes ? A priori, tous les adultes mâles, pourvus de quelque connaissance. C'est-à-dire qu'il y en a de quinze et douze ans. Les bourreaux ? Bien entendu et d'abord le "blood-trust" de MM. Shibura et Yanda (auxquels il faut probablement joindre M. Simbananiye) et en particulier les collaborateurs de l'ex-ministre de "l'Intérieur et de la Justice", désormais promus aux responsabilités.

(133) *Ibidem*, Jean Roussy, a.i. ambassade de France, 31.8.1971 (FPU 621) et La Bruchollerie, 2.2.1972 (FPU 1581).

(134) Il faudrait sans doute consulter les télex conservés probablement dans les archives du Quai d'Orsay pour couvrir ce mois manquant dans les rapports hebdomadaires de l'ambassade.

(135) AF, FF, FPU 770, La Bruchollerie, Bujumbura, 24.5.1972, pp. 1-3.

"capitales" (le mot retrouve ici, son ancienne et vraie force) de Procureur général, Procureur, Substitut, etc. : ceux qui dressent les "listes". Mais, aussi bien, n'importe qui, pourvu qu'il soit de la bonne ethnie et qui se mêlera de "dénoncer" le Hutu voisin, nanti d'un meilleur emploi. Mais également et enfin, les étudiants voire les écoliers, animés envers leurs camarades de classe de la haine raciale la plus féroce.

Oui, jusques à quand le Chef de l'État et l'Armée "laisseraient faire" ? Il semblerait que des ordres aient été enfin donnés, le 20 mai... Peut-être après les interventions auxquelles j'ai cru de mon devoir de procéder le 19 : d'abord et faute d'avoir pu être reçu par le Colonel Micombero, auprès du Commandant des Forces armées, que j'ai tenu à "informer" du véritable génocide qui se perpétrait, mais cette fois sous nos yeux, à Bujumbura, sur l'ethnie majoritaire et que, seuls, lui et son Armée pouvaient et devaient arrêter, puis, auprès du Directeur général des Affaires étrangères et deux autres hauts-fonctionnaires de ce Département, que j'ai spécialement entretenus de la scandaleuse "élimination" des futures élites hutu, dans la plupart des établissements scolaires... Mais peut-être aussi - du moins peut-on l'espérer - du fait de soucis plus importants encore que celui de s'éviter des complications diplomatiques... Celui, par exemple, de laisser maintenant s'achever l'année scolaire, toutes "ponctions" désormais opérées, dans un calme relatif, pour continuer à disposer des enseignants étrangers et permettre l'organisation des examens de fin d'année - toutes choses auxquelles tiennent, pour d'évidentes raisons, les maîtres de l'heure. Ou encore, de faire face aux nécessités de la toute proche campagne de café... ou plus encore celle de reprendre en mains une armée dangereusement abandonnée à elle-même, et depuis trop longtemps, dans l'ivresse des arrestations, des exécutions et du pillage... Ou enfin et tout simplement, celui d'éviter le "soulèvement en chaîne" des populations hutu, qui pourraient bien finalement et malgré leur extraordinaire apathie, se lasser d'un tel massacre... La "planification" du génocide pourrait bien s'être arrêtée là

[...]

Le génocide, à Bujumbura, de l'ethnie hutu et les raisons probables de sa conception.

Aussi bien y a-t-il urgence. Ainsi que je l'ai, en effet, souligné au département par ma communication du 18 mai, la répression antihutu a-t-elle pris, depuis le 10 mai et tout-au-moins à Bujumbura et dans ses faubourgs, toutes les allures d'une folie sanguinaire.

De très rares et hypocrites appels de la "Voix de la Révolution" à plus de "régularité" dans les arrestations n'ont pu évidemment compenser ces éditoriaux où les membres du Parti et des "Jeunesses révolutionnaires Rwagasore" continuent d'être invités à "dénoncer les ennemis de la République et de la Révolution aux Autorités les plus proches"... Mais cela aura-t-il, aussi bien, permis à l'équipe de M. Shibura, ex-

ministre de l'Intérieur et de la Justice, et Yanda, ex-ministre de l'Information, et de leurs séides, de mieux perpétrer l'opération de liquidation physiologique de toute l'élite hutu qu'ils ont décidée, au moins à Bujumbura, et qui s'y effectue aux termes d'une rigoureuse planification. Sous l'impulsion du procureur général, M. Cyrille Nzohabonayo, assisté du procureur de la Province de Bujumbura, M. Bernard Kayibigi, du Directeur de la Police judiciaire, M. Grégoire Kabunda, et de l'Administrateur de la Sûreté et de l'Immigration, M. Bernard Bizindavyi, tous agents d'ailleurs mis en place par Monsieur Shibura et favorables à ses vues, les arrestations des cadres supérieurs et moyens d'origine hutu, se sont étendues à tous les secteurs de l'Administration, aux entreprises privées où la dernière enquête de la Chambre de commerce ferait état de la disparition de quelques 700 employés hutus - et même à l'Armée, où quelques 500 militaires de cette même ethnie étaient, à la date du 23 mai, rayés des cadres...

Mais c'est surtout dans les établissements d'enseignement, que cette élimination de la moindre élite a revêtu son caractère le plus significatif et le plus apparent - voire le plus inexpiable, atteignant jusqu'à des écoliers de 12 à 15 ans. La quasi-totalité des quelques 100 étudiants hutu de l'université sont portés « manquants » (en 1^{re} année de Médecine, très exactement 16 - tous boursiers du Gouvernement français - sur 34). Même constatation pour l'École nationale d'Administration (où 60 élèves sont disparus, sur 130 inscrits). La proportion atteint 100 % à l'École normale supérieure, où manquent 58 étudiants sur 130 (les 35 derniers élèves hutus ayant été arrêtés, en bloc, le dimanche 14 mai). Semblablement 23 élèves ont-ils été arrêtés, sous les yeux de leurs professeurs, à l'École technique secondaire de Kamenge le 17 mai - 22 autres, qui devaient connaître le même sort, ayant « omis » de se présenter ce même jour, à cet établissement.

Au demeurant, toutes ces « éliminations » ont-elles profondément marqué, pour ne pas dire traumatisé, les enseignants étrangers, français et belges, et créé parmi eux une grave situation, dont j'ai rendu compte au Département dans une communication particulière.

D'assez nombreux renseignements en ma possession, il semble enfin ressortir que cette même « répression » ait davantage touché Bururi, Muyinga et Gitega plus que Ngozi...

Ceci dit et au plan, cette fois, de la conception, il paraît bien que le groupe de MM Shibura, Yanda, Simbananiye et leurs séides aient décidé, dès le 8 mai environ et aux termes d'une programmation soigneusement élaborée, d'éliminer physiquement, de tous les secteurs de la vie publique et des entreprises privées, les Barundi d'origine hutu et y occupant tout emploi de cadre, de technicien, voire de simple employé - d'aucuns disent même : « de tout Hutu sachant lire et écrire ». Telle est, en toute hypothèse, l'avis des plus anciens observateurs de la politique burundaise - y compris certains membres de la hiérarchie catholique, comme certains hauts-fonctionnaires de l'ethnie tutsi. Ces der-

niers ne cachent d'ailleurs pas leur inquiétude devant les conséquences, à long terme, d'un tel massacre, pour la survie de la minorité à laquelle ils appartiennent et pour l'avenir même du Burundi.

La question peut maintenant se poser de savoir comment et pourquoi d'autres dirigeants burundi, appartenant à cette même ethnie, en sont venus à recourir, à leur tour, à cette trop célèbre « solution finale », dont on pouvait espérer que le Nigeria et le Soudan auraient offert les derniers exemples.

Il convient, pour cela, de ne pas oublier que depuis 1965, où elle parvint, après une dernière « révolte hutu », à s'assurer le total contrôle de l'appareil civil et militaire de l'État, la minorité tutsi - soit, rappelons-le, 15 % de la population - n'en a pas moins continué à vivre dans la hantise du « génocide » qu'auront eu à subir, et par trois fois, leurs frères rwandais en 1959, 1961 et 1964.

Après la conquête du pouvoir, successivement poursuivie par l'un et l'autre clans, la principale question débattue par les responsables Tutsi, depuis la fin de la Tutelle, a toujours été celle de savoir si l'ethnie minoritaire, mais politiquement dominante, pouvait rechercher un arrangement avec la majorité hutu, sans compromettre ses chances de survie, administrative ou simplement physique, ou si elle devait, au contraire, maintenir les Bahutu dans un état de rigoureuse servitude, pour éviter d'être inexorablement submergés à plus ou moins long terme.

Au même plan, l'élimination du gouvernement, le 3 mars 1971, des Batutsi « modérés » et l'arrivée au pouvoir de MM. Simbananiye, Shibura et Yanda a bien pu consacrer, de certaines opinions autorisées, le triomphe de la conception « radicale » : maintenir, en particulier, l'ethnie majoritaire dans une stricte dépendance et écraser, au besoin par la force comme ils le firent pour les autres « clans » tutsi toute velléité de renaissance politique.

La nouvelle équipe dirigeante a-t-elle eu vent de la résurgence de l'irréductibilisme hutu, puis des préparatifs de la rébellion qui devait éclater le 29 avril ? Certains pensent que non, complètement absorbée qu'elle était par l'affaire de la prétendue « conjuration des modérés » tutsi, découverte le 5 juillet 1971, puis le procès... du 6.10 à fin janvier 1972... au point de négliger de nombreux avertissements qui lui en auraient été donnés : en particulier par les services compétents de la province de Bururi, qui auraient fait tenir au ministre de l'Intérieur d'alors, le commandant Shibura, un rapport très détaillé sur ces préparatifs, ainsi que sur les moyens (essentiellement à Rumonge et en Tanzanie) sur lesquels ils s'appuyaient ».

Mais, de ce même fait, d'autres observateurs induisent, par contre, que les dirigeants de l'heure étaient, au moins en partie, informés des préparatifs de la rébellion hutu et que MM. Simbananiye, Shibura et

Yanda l'auraient sciemment laissé se préparer, puis éclater, trop heureux de cette seule possibilité qui leur serait probablement jamais offerte, de faire passer un génocide pour une « répression »...

« Au demeurant, cette liquidation systématique - et spécialement celle, encore poursuivie, de l'élite hutu - n'aura-t-elle peut-être représenté, dans l'esprit de ses responsables, que l'un des termes du trop simple dilemme : "tuer ou être tué", comme le furent leurs frères du Rwanda, dans un passé récent, comme le furent aussi et effectivement leurs frères de race, dans la province de Bururi, du 29 avril au 3 ou 4 mai derniers... Les services burundais de sécurité, civils et militaires, prétendent, d'ailleurs, avoir découvert, depuis cette date, des documents qui ne postulaient que trop clairement l'élimination de toute l'ethnie tutsi, au cas où le soulèvement aurait jamais réussi. Ainsi cette loi d'un "talion préventif" aurait été ici appliquée avec une absolue rigueur, sous les yeux des observateurs impuissants et horrifiés. »

On voudrait savoir comment la précision et l'émotion qui marquent ce témoignage du représentant de la France sur place ont été perçues à Paris, notamment dans les lieux stratégiques de la politique africaine, l'Élysée et le ministère des Affaires étrangères. Rappelons nous qu'à la même époque l'Exécutif français a d'autres préoccupations : à la fin de mai le président Georges Pompidou annonce le renvoi de son Premier ministre Jacques Chaban-Delmas, auquel Pierre Messmer va succéder le 6 juillet, mais le Quai d'Orsay reste tenu par Maurice Schumann¹³⁶ et le Secrétariat des Affaires africaines et malgaches par Jacques Foccart. On ne retrouve pas à Paris de réactions analogues à la déclaration du Premier ministre belge Gaston Eyskens le 19 mai. Il faut attendre le 31 mai pour que le conseil des ministres se dise « profondément ému des événements survenus récemment au Burundi »¹³⁷. La culture de l'euphémisme politique... Le 2 juin, à l'occasion des questions diverses soulevées par des députés, Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, affirme que « l'ambassadeur de France dans ce pays est intervenu avec énergie au début de la crise [et que] le gouvernement est prêt à continuer son action comme à s'associer à toute initiative collective »¹³⁸. En fait les Assemblées ne sont jamais amenées à débattre de la situation du Burundi, contrairement à ce qui eut lieu à Bruxelles le 1^{er} juin. On sait que c'est habituel concernant la politique africaine de la France, relevant en fait du domaine réservé de la Présidence¹³⁹. Au mois de novembre le gouvernement Messmer répond à deux questions écrites, d'un sénateur centriste de Moselle, René Jager, et d'un député gaulliste

(136) Yvon Bourges sera remplacé par Pierre Billecocq à la Coopération.

(137) Déclaration du porte-parole Jean-Philippe Lecat, d'après *Le Monde*, 1.6.1972.

(138) D'après *La Voix du Nord*, 3.6.1972.

(139) Il n'y eut pas non plus, dans un autre contexte politique, de débat parlementaire sur la conduite de la crise rwandaise des années 1990-1994.

de Paris, Pierre Bas¹⁴⁰. Ce dernier écrivait notamment qu'un « véritable génocide était commis contre l'ethnie hutu » d'après des témoignages de religieux. « Il est grave, ajoutait-il, que l'Occident assiste sans réagir, dans un petit pays attachant et affable, à des massacres d'un autre âge » et il demandait « quelle action le gouvernement français avait menée pour tenter d'arrêter ce génocide ». La réponse officielle fut chaque fois que les autorités françaises avaient exprimé leurs inquiétudes et leur émotion et que l'ambassade avait « reçu des autorités d'Usumbura (*sic*) l'assurance qu'une action pacificatrice serait entreprise en vue d'un retour rapide à une situation normale ». Qu'en fut-il en réalité ?

On a vu que Hubert de la Bruchellerie, manifestement ému de ce qu'il observait sur place, a tiré la sonnette d'alarme le 18 mai et que le lendemain, le 19, il effectua une démarche auprès du colonel Ndademeye, puis, le même jour, en compagnie de l'ambassadeur de Belgique, auprès du directeur général de la Coopération internationale, Melchior Bwakira, l'adjoint direct de Simbananiye. Le même jour il obtint un laissez-passer pour le conseiller culturel, Jean-Jacques Fort, qui peut aller visiter le Sud. Il attire aussi l'attention de Paris sur le traumatisme des enseignants français confrontés à l'élimination de leurs élèves. Mais c'est seulement le 20 juin qu'il est appelé en France en consultation, un mois plus tard que son collègue belge et sans doute pas pour se faire féliciter. Nous savons en effet, par les archives belges, que sa démarche du 19 mai avait été « une initiative personnelle » : elle « avait été critiquée par le Quai d'Orsay qui lui avait intimé l'ordre de se tenir plus en retrait »¹⁴¹. Cette position est confirmée par une note de Jacques Foccart réagissant à une demande venant de Bruxelles pour une « éventuelle action conjuguée de la France et de la Belgique » en vue d'une mobilisation internationale plus large face aux massacres : « Il faut en tout cas faire quelque chose mais je préfère une action globale à travers le nonce plutôt qu'une entente belgo-française qui nous lie à l'ancien colonisateur »¹⁴².

De fait le nonce apostolique, le canadien William Aquin Carew, de retour au Burundi, réunit le 26 mai ses collègues en tant que doyen du corps diplomatique pour leur proposer un texte très modéré destiné à encourager le gouvernement burundais dans le sens de la pacification et de la lutte contre l'arbitraire qui semblent s'amorcer à partir du 20 mai avec l'appui du chef d'État-major. On y lisait notamment : « de tout cœur nous espérons que vos louables initiatives rencontrent la collabo-

(140) Questions posées respectivement les 7 et 11 novembre 1972 (AF, FF, FPU 1581, avec les projets de réponses).

(141) Confiance de Hubert de la Bruchellerie à Pierre Van Haute (AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 2.6.1972).

(142) AF, FF, FPR 147, note du secrétariat des Affaires africaines du 31 mai, sur une information venue de l'ambassade de France à Bruxelles. J. Foccart annota lui-même ce document au début de juin.

ration de tous, remplissant ainsi les aspirations de la population si durement éprouvée et contribuent à rehausser devant l'opinion publique mondiale le bon nom et la renommée de la république du Burundi »¹⁴³. Cette sorte de suppliche à peine critique remise à M. Bwakira le 30 mai portait les signatures de la Belgique, de l'Allemagne fédérale, des États-Unis, du Rwanda, de la Suisse, des Pays-Bas, de la Grande Bretagne et du Vatican¹⁴⁴, et donc (à ce moment-là) pas celle de la France. Pierre Van Haute commente le 2 juin : « Pendant tous ces événements la France joue un jeu qui a étonné plusieurs de mes collègues ». Il nuance ce silence de Paris, en notant qu'à vrai dire, sauf le Rwanda, l'ONU, le Vatican et la Belgique, « tous les autres pays se sont jusqu'à présent montrés d'une très grande discrétion ». Son collègue De la Bruchellerie est pourtant de bonne volonté, il aurait eu l'intention de recommander à ses supérieurs « d'amorcer un dialogue avec [le ministre Harmel] pour coordonner les assistances techniques », mais, de son propre aveu, Paris est profondément divisé au sujet du Burundi : une tendance penserait que « *vae victis* » et qu'en conséquence il faut « poursuivre la coopération avec les Tutsi », une autre estimerait que « des réajustements profonds s'imposent ». Il se dit lui-même décidé à proposer des changements en ce qui concerne la police, l'information, la formation des parachutistes et même l'enseignement. Mais, à son retour, il confie à un diplomate belge qu'il « avait trouvé des autorités françaises très divisées sur ce qu'il fallait faire et cette division existait au niveau le plus élevé »¹⁴⁵. Des discussions concernant l'aide militaire, sur lesquelles nous allons revenir, incitent à penser que ce clivage au sommet de l'État oppose le ministre des Affaires étrangères Maurice Schumann et l'Élysée, en phase aussi avec la Défense. Mais la contradiction touche en fait tous les responsables, y compris l'ambassadeur comme nous allons le voir.

Si nous considérons les deux secteurs clefs de l'enseignement et de l'armée, enjeux cruciaux du contentieux belgo-burundais, on le sait, les positions française sont en effet beaucoup moins tranchées. Les coopérants français présents dans les établissements secondaires et supérieurs, n'occupent pas de fonctions de direction et ne sont donc pas impliqués dans le système comme les Belges. Mais ils sont confrontés au même drame. A Gitega, un des jeunes professeurs du service national, Jean Michel, est interpellé pour avoir prêté des cours et de l'argent à certains de ses élèves de l'athénée, identifiés comme « rebelles hutu ». L'ambassade obtient finalement qu'il soit rapatrié et elle regroupe le 24 juin sur Bujumbura la plupart des enseignants de Gitega.

(143) *Ibidem*, FPU 770, ambassade de France, Bujumbura, 7.6.1972 et AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 28.5 et 2.6.1972. Le texte complet figure dans T. P. Melady, *Burundi. The tragic years*, New York, Orbis, 1974, pp.107-108.

(144) Le Zaïre s'y joint peu après (voir *supra*).

(145) AEB, PECRU 16363, Van Haute, Bujumbura, 29.6.1972 et De Wilde, Bujumbura, 24.7.1972.

L'ambassadeur note que 162 des 381 élèves de cet établissement ont disparu progressivement « dans un climat de déflation et de haine raciale difficilement supportable »¹⁴⁶. Donc le traumatisme des coopérants n'était pas ignoré¹⁴⁷, mais cela n'entraîna pas les remises en questions que l'on a vues du côté belge.

Sur le plan militaire, l'embaras est plus grand. Paris a toujours accepté d'assurer l'approvisionnement de l'armée burundaise en munitions. On a vu l'appui aérien donné au début de mai pour le transport des 17 tonnes venant de Tanzanie. En juillet, le représentant belge à Bujumbura se fait même sermonner à l'ambassade de France par les pilotes Breuil et Billaud, fâchés du refus de Bruxelles de livrer les munitions nécessaires, car, auraient-ils dit, l'armée burundaise défendait aussi les Européens¹⁴⁸. Pourtant Paris hésite à trop s'engager. Au début de juin il est question d'une visite à Paris du commandant Rwuri, l'éminence grise militaire de Micombero, pour l'achat de deux hélicoptères de type Alouette supplémentaires et de deux monomoteurs Cessna, mais quelques jours plus tard on apprend que ce passage est annulé et le Quai d'Orsay croit utile de faire savoir aux Belges que la France refuse de livrer les hélicoptères et l'artillerie demandés. Le 2 juin, Jacques Foccart note en effet : « il me paraît impossible a priori de répondre à cette demande dans les circonstances actuelles ». A ce moment-là l'ambassadeur, malgré l'émotion qu'il avait exprimée sur le génocide des élites hutu, argumente de manière surprenante contre les réticences de Paris, en invoquant l'intérêt de ce « marché extrêmement important pour l'industrie française » qui pourrait passer à des concurrents italiens et aussi la nécessité de ne pas susciter un ressentiment politique chez les autorités de Bujumbura. Cette contradiction apparente reflète aussi les hésitations que nous avons déjà relevées en haut lieu, entre milieux militaires et milieux diplomatiques, les premiers étant représentés sur place entre autres par les deux pilotes d'hélicoptère dont on a déjà vu le militantisme face aux réticences belges¹⁴⁹.

La question revient sur le tapis lors de la visite effectuée par Simbananiye au Secrétariat des Affaires africaines de l'Élysée le 19 juin. Il entreprend en effet d'accuser les Belges d'avoir exporté leurs divisions, par opposition à la France qui serait « la seule à comprendre véritablement l'Afrique et à... empêcher la haine raciale » et aussi de faire miroiter les supposées ressources minières du pays, avant de sou-

(146) AE, FF, FPU 1581, J. Roussy, Bujumbura, 27.6.1972 et La Bruchoillerie, Bujumbura, 5.7.1972.

(147) Le 21 juin l'ambassade fait rapatrier un coopérant du service national, présent à Buta, au Sud, et décrit comme « trop choqué » (AE, FF, FPU 1581, télégramme de J. Roussy).

(148) De Wilde, Bujumbura, 11.7.1972 (AEB, PECRU 16363).

(149) *Ibidem*, ambassade de Belgique, Bujumbura, 8 et 13.6.1972 ; AE, FF, FPU 1581, télégrammes de La Bruchoillerie, 1, 8 et 9.6.1972 et FPR 147, note de Foccart du 2.6.1972.

haïter une « intensification » de la coopération française notamment sur le plan militaire (hélicoptères et vedettes sur le lac) face aux menaces qui viendraient du Rwanda et de Belgique. Dans une note jointe au compte rendu de cette audience, René Journiac, collaborateur direct de Jacques Foccart, rappelle la position « très réservée » de Paris, mais, vu l'insistance du ministre burundais sur l'urgence de ses demandes, il mentionne la nécessité de questionner conjointement les Affaires étrangères (et l'ambassadeur) et la Présidence. Dans une mention au crayon à l'intention de Ribo, son autre collaborateur, Foccart indique « qu'il faudrait informer le Quai et La Bruchollerie avec ménagement », ce qui laisse supposer une étude favorable des demandes burundaises¹⁵⁰. Mais les choses traînent jusqu'à la fin de l'année. Le 21 décembre le colonel Carles, du ministère de la Défense, adresse à Jacques Foccart une note pour lui annoncer que la demande d'achat d'hélicoptères du Burundi doit être discutée le jour même à la Commission d'exportation du matériel de guerre. Il décrit les deux positions que nous connaissons déjà : un membre de l'État-major particulier du président Pompidou exprimera son accord, alors que le représentant du ministre Schumann a reçu instruction de s'y opposer ; la Coopération, conclut-il, demandera le report de la décision à janvier 1973 et l'arbitrage de Georges Pompidou sera éventuellement sollicité.

Cette affaire d'hélicoptères était aussi suspendue à une polémique qui s'était développée dans la presse depuis juin 1972, concernant l'emploi des deux Alouettes III déjà présentes à Bujumbura. *L'Express* écrivait par exemple : « Les deux hélicoptères Alouette III, gracieusement offerts (*sic*) par la France au Burundi, ont arrosé de mitraille des dizaines de villages hutus »¹⁵¹. Malgré le simplisme de cette description, la question du rôle des deux pilotes français était ainsi posée. Plus tard, le politologue René Lemarchand, tout en mêlant les DC3 de la STAB avec les deux hélicoptères, fait part de la rumeur qui courait en effet en milieu coopérant à Bujumbura sur la place des deux Alouette dans la répression de la rébellion, les Français jouant le rôle de pilotes et des Burundais celui de tireurs¹⁵². Cela explique qu'en juin Jacques Foccart ait souhaité un démenti officiel à l'affirmation que des coopérants français « mitraillent tout rassemblement »¹⁵³. Par delà propagandes et langues de bois, qu'en fut-il exactement ? Les archives belges apportent une réponse nuancée de l'ambassadeur de France lui-même au début de mai¹⁵⁴ :

(150) *Ibidem*, FPU 1581, compte rendu du Secrétariat adressé le 20 juin 1972 à Journiac et Ribo et note de Journiac du 27 juin pour Lemerle, directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères.

(151) G. Henein, « Burundi. Un bain de sang », *L'Express*, 5-10 juin 1972.

(152) R. Lemarchand, *Selective genocide in Burundi*, Londres, Minority rights group, juillet 1974, p. 20.

(153) AF, FF, FPU 1581, Foccart à Journiac, 19.6.1972.

(154) AEB, PECRU 16363, Van Haute (rapportant les propos de La Bruchollerie), Bujumbura, 2.5.1972.

« Après mûre réflexion il me paraît très difficile de refuser l'aide de ces deux pilotes aux autorités burundaises et qui ne disposent que d'un seul pilote africain en dehors du colonel et du président. J'ai donné instructions fermes aux deux commandants de refuser de participer à toute mission qui aurait un caractère militaire proprement dit. Ils sont uniquement autorisés à effectuer des missions de liaison pour compte du gouvernement du Burundi. Ils ont droit de recevoir des rafales mais ne peuvent en donner... Je sais qu'un Français pilotait un hélicoptère sur lequel les rebelles ont tiré et qui a tiré sur un attroupement à Nyanza-Lac ».

Cependant l'ambassadeur Van Haute essaie d'aller plus loin à la fin de juin : il observe que les deux engins, dotés de mitrailleuses, effectuent ensemble la plupart de leurs missions, alors que le Burundi ne dispose que d'un seul pilote en la personne du commandant Nahimana, ce qui laisse supposer que chaque fois au moins un Français y participe. Il ajoute que, de source sûre, l'un d'eux aurait « piloté l'hélicoptère qui a mitraillé les élèves hutu en fuite de la mission protestante de Kivoga (plaine de la Ruzizi) »¹⁵⁵. Donc, même si cette « coopération » a concerné surtout les actions contre la rébellion et non le génocide proprement dit, on voit que l'implication est grande et qu'elle a sans doute connu des dérapages graves.

Plus que ces derniers, répercutés dans la presse internationale, c'est le sens politique de cette assistance qui doit être retenu. Dans son rapport de fin de mission, Hubert de la Bruchellerie estime que, pour l'avenir, l'action la plus « délicate » est celle de la formation des parachutistes. Il souhaiterait seulement la rendre moins voyante en la localisant en France. Ses arguments illustrent bien la position française¹⁵⁶ :

« Retirer à l'armée burundaise la formation des parachutistes équivaudrait à une déclaration ouverte d'hostilité envers les actuels dirigeants tutsi, mais cette même formation n'en bénéficie-t-elle pas moins aux plus redoutables militaires de cette ethnie, ceux dont souffriraient spécialement, lors d'un soulèvement, les révoltés hutu... et s'agit-il, au surplus, d'une opération particulièrement "spectaculaire" - et par conséquent susceptible de défrayer à tout moment la chronique internationale, aux cas de relance plus ou moins brusque de l'éternelle question ethnique. Résoudre ce problème n'apparaît donc guère facile. La moins mauvaise solution, à notre sens, consisterait en la formation rapide, au besoin en métropole, d'officiers et de sous-officiers burundais, qui libérerait nos actions de cette encombrante affaire ».

Ainsi, conclut-il, cette coopération « qui nous attire le respect » permettra « d'amener ce pays à nous rester le plus généralement favorable

(155) *Ibidem*, Van Haute (confidentiel, dépêche en flamand), Bujumbura, 28.6.1972.

(156) AF, FF, FPU 1647, Rapport de La Bruchellerie, novembre 1972, chapitre IV.

dans la discussion des grands problèmes de l'heure, spécialement africains, »

De fait le régime Micombero cultiva de plus en plus l'amitié française, dont il espérait qu'elle compenserait le retrait belge. On a vu ce qu'Artémon Simbananiye tente d'expliquer à Jacques Foccart le 19 juin. On sait que Paris avait entrepris aussi depuis la fin des années 1960 de flatter le nationalisme burundais sans craindre de recueillir les faveurs de l'aile la plus extrémiste des politiciens tutsi. Les responsables français voient d'un œil acerbe la politique belge qui, non contente d'être engluée dans son héritage colonial, choisit la voie des rétorsions à l'égard du Burundi, car, selon eux, elle porte atteinte aux intérêts de l'Occident face au monde communiste. Dès le début de juin, Hubert de la Bruchollerie s'inquiète d'une rupture avec la Belgique et d'un virage vers la Chine, « un piège que l'Occident se devrait d'éviter », écrit-il¹⁵⁷. Le refus belge de cautionner une hégémonie tutsi lui semble irréaliste, « compte tenu de la situation... procédant de l'élimination temporaire des élites bahutu » : une telle politique ne peut engendrer que des conflits avec le Burundi¹⁵⁸.

L'obsession du communisme semble curieusement plus forte du côté français (malgré la posture anti-américaine du gaullisme) que du côté belge. En décembre 1972 par exemple le Renseignement français note que des pilotes vont être formés en Somalie, un « pays dont l'idéologie est proche de l'Est »¹⁵⁹. En même temps Paris est persuadé d'avoir la meilleure image pour éviter que le Burundi ne bascule complètement dans l'orbite soviétique ou chinoise. Dès 1971 il était observé que le régime de Micombero se disait « socialiste et révolutionnaire » tout en se « rapprochant avec l'Occident » et qu'en conséquence « tout affaiblissement de la classe dirigeante tutsi », favorisant une renaissance d'un antagonisme de « races » serait « une éventualité désastreuse »¹⁶⁰. Encore fallait-il lui offrir un partenaire dégagé de tout contentieux colonial... Ce partenariat franco burundais, reposant à la fois sur un chantage au péril communiste et sur une mise à l'écart de la Belgique, est clairement mis sur la table lors d'une rencontre officieuse du chef d'État-major Ndademeye et de l'ambassadeur De la Bruchollerie en juillet 1972. Le régime burundais était confronté à « une option de taille » face à la menace des réfugiés qui s'entraînaient dans les pays voisins : ou bien l'Est (c'est-à-dire la Chine), ou bien l'Ouest (c'est-à-dire la France). L'ambassadeur commente que, de bonnes sources, « il ne s'agit nullement d'une mesure d'intimidation, mais bien d'une ultime tentative du colonel Micombero d'obtenir l'appui de l'Occident pour

(157) *Ibidem*, FPU 770, Bujumbura, 7.6.1972.

(158) *Ibidem*, FPU 1581, Bujumbura, fin juillet 1972.

(159) *Ibidem*, Bujumbura, 5.12.1972 (relayé par le SCTIP).

(160) *Ibidem*, FPR 147, note de la sous-direction Afrique du Quai d'Orsay pour J. Foccart, Paris, 19.5.1971.

son régime », étant entendu que ce dernier allait être épuré de ses éléments malfaisants¹⁶¹.

Cela impliquait la distance prise à l'égard des réserves belges et le refus de toute perspective de pression sur le pouvoir en place. C'est ce que, dès juillet 1972, le Directeur des Affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay indique en effet sans ambages à son homologue bruxellois venu le voir à Paris¹⁶² :

« Le directeur des Affaires africaines et malgaches a indiqué à M. Noppen que l'on ne voyait pas à Paris de la même façon l'avenir du Burundi. Assurément avec le temps, on peut penser que la majorité hutu finira par l'emporter sur la minorité tutsi, actuellement au pouvoir, mais dans l'immédiat, l'élimination brutale de la presque totalité de l'élite hutu laisse le champ libre au gouvernement tutsi. On ne voit pas que ce dernier est actuellement menacé de façon sérieuse. Si l'Occident le rejetait, il n'aurait d'ailleurs aucune peine à trouver des appuis du côté des pays communistes ».

Dans ce contexte on comprend qu'à l'occasion de son départ au début de novembre l'ambassadeur Hubert de la Bruchollerie ait été reçu par Micombero et qu'un banquet de 300 convives ait été organisé en son honneur par le ministre Simbananiye, réunissant tout le « gratin » burundais, militaire, civil et religieux¹⁶³. Il restait ensuite à programmer les modalités du relais français. Il en est question à la fin de 1972 : « il est probable, sinon certain, que notre pays sera sollicité, ultérieurement, de prendre la relève de la coopération belge, notamment militaire », note le chargé d'Affaires Jean Roussy en novembre 1972. Le Premier ministre Nyamoya, lors d'une audience, lui avait en effet transmis la gratitude de Micombero « pour l'attitude discrète et compréhensive » de la France et lui avait fait comprendre son désir d'explorer les possibilités de remplacement au moins partiel de l'assistance spécifique belge par la coopération technique française¹⁶⁴. Ces grandes considérations de géopolitique ne doivent cependant pas faire oublier les petites querelles d'intérêt. Nous avons vu le mécontentement belge concernant une certaine mainmise française sur des secteurs couverts en principe par la CEE. La concurrence se retrouve dans les commandes militaires : le 6 avril 1972, une mission technique française était venue présenter à l'armée le matériel radio Thomson, en concurrence directe avec du matériel équivalent fabriqué en Belgique, notamment par Philips-MBLE, et Bruxelles avait

(161) *Ibidem*, La Bruchollerie, Bujumbura, 15.7.1972. Notons que le 1^{er} septembre 1972 le procureur général Nzohabonayo sera remplacé par Philippe Minani, considéré comme plus modéré (*Ibidem*, FPU 1647, SCTIP, 26.9.1972).

(162) *Ibidem*, FPU 1581, note de la Direction des Affaires africaines du Quai d'Orsay, 20.7.1972.

(163) *Ibidem*, FPU 1647.

(164) *Ibidem*, FPU 1581, Bujumbura, 22.11.1972 et 4.10.1972 (compte rendu de la rencontre avec Albin Nyamoya du 2 octobre).

fait savoir que son aide financière ne devait pas subventionner des achats à l'industrie d'armement française¹⁶⁵. Dans le domaine aérien, la concurrence entre Air-France ou Air-Afrique et la Sabena est également sensible à cette époque¹⁶⁶.

Si la Belgique garde une présence marquée par un interventionnisme postcolonial dans les affaires internes du Burundi, la France déploie donc une *Realpolitik* dont le cynisme apparent est sans doute à la mesure de l'absence de ces liens de « frères et sujets » si bien décrits par Jean-Pierre Dozon à propos des anciennes colonies¹⁶⁷. A cette époque on observe la même attitude complaisante du président Pompidou à l'égard du régime ubuesque du général Amin Dada en Ouganda, très mal vu des Anglo-Saxons et également tenté par un rapprochement avec l'URSS¹⁶⁸.

Cela n'empêche pas les observateurs français de décrire crûment une situation de menace réciproque de génocide au Burundi, comme relevant de la fatalité d'un antagonisme ancestral :

« Il est certain que la férocité et le caractère systématique de la "répression" anti-hutu, ont maintenant retiré aux autorités locales la possibilité de se prévaloir, au moins devant l'opinion nationale et celle des observateurs étrangers ici installés, des massacres auxquels se sont livrés les rebelles sur les populations tutsi de la province de Bururi – même si ceux-ci étaient indiscutablement appelés à se généraliser et à se transformer en un autre génocide, au cas où la rébellion aurait gagné le reste du pays¹⁶⁹. »

En conséquence, toute analyse historique ou politique susceptible d'identifier le processus de radicalisation « raciale » qui conduit à ces extrêmes est vu avec suspicion, au profit de descriptions ethnographiques devenues quasi officielles, nous y reviendrons, telles que celle parue dans *Le Monde* du 31 mai sous le titre « une longue tradition de violence »¹⁷⁰. Le modèle rwandais fonctionne, il faut le reconnaître, comme dans l'opinion belge : celui d'un pouvoir « majoritaire » au sens ethnique et la « révolution sociale » de 1959-1961 considérée comme une « phase terminale » que le Burundi doit connaître mécaniquement¹⁷¹ :

« Tout est, autrement dit, à recommencer, avec, comme seuls points d'interrogation, les délais et les procédures... très vraisemblablement

(165) AEB, PECRU 16363, ambassade de Belgique, Bujumbura, 6, 20 et 27.4.1972.

(166) AF, FF, FPU 1581, ambassade France, Bujumbura, 29.3.1972.

(167) J.-P. Dozon, *Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion, 2003.

(168) G. Prunier et B. Calas (éds.), *L'Ouganda contemporain*, Paris, Karthala, 1994, p. 126.

(169) AF, FF, FPU 770, La Bruchollierie, Bujumbura, 24.5.1972.

(170) *Ibidem*, FPU 1581, J. Roussy, Bujumbura, 21.6.1972.

(171) *Ibidem*, La Bruchollierie, Bujumbura, 5.7.1972.

cependant et en ce qui concerne ces dernières, par une effusion de sang comparable - mais dont les Tutsi feront, cette fois, les frais - à celle qui aura creusé, en ce malheureux été de la présente année, un fossé définitif entre les deux ethnies ».

Dans les bureaux parisiens, il est même envisagé une fusion du Burundi avec le Rwanda, une fois que les Hutu auront pris la direction des affaires dans les deux pays, « ce qui paraît inévitable »¹⁷². Donc la façon dont la France ménage et même appuie le régime dominé par des Tutsi extrémistes à Bujumbura est conçue comme une phase naturelle, en attendant un renversement aussi naturel de la situation, la seule précaution étant la discrétion nécessaire sur les aspects les plus choquants de cette aide par rapport à l'opinion internationale. La Belgique est aussi calculatrice, compte tenu de sa communauté expatriée, mais avec le souci d'aboutir à terme à une évolution évitant le retour de telles tragédies (ce qui n'exclut pas des positions plus sommaires au sein de la société belge). Mais du côté français le calcul ne relève apparemment que d'un opportunisme tempéré par quelques interventions humanitaires, comme nous le verrons. Il est étonnant de découvrir en 1972 au Burundi le même contraste entre les deux intervenants européens francophones dans la région que celui qui réapparaîtra face au Rwanda en 1994...

Les États-Unis

Une autre puissance occidentale mériterait aussi une étude fouillée. Il s'agit des États-Unis. Une série de constatations et de questions sont dorés et déjà possibles. La présence américaine est peu visible dans ce pays francophone. Elle est surtout incarnée par des missionnaires protestants : ils sont 143 en 1970, répartis entre une soixantaine de postes gérés par huit groupes confessionnels différents (Méthodistes, Adventistes, etc.). En vertu de la logique coloniale favorable aux missions catholiques et aux Tutsi, ces postes ont été implantés depuis les années 1930 dans des secteurs peuplés surtout par des Hutu, ce qui, depuis le milieu des années 1960, les a rendu suspects aux yeux des autorités en place.

Sur le plan économique, il n'existe pas d'aide publique bilatérale comme dans le cas des pays européens. L'assistance au développement s'inscrit dans des programmes dits « Self help » d'appui à des institutions locales ou à des particuliers pour des petits projets. Au début des années 1970 cette aide se monte à environ 100 000 \$ par an pour des

(172) *Ibidem*, FPR 147, note d'octobre 1972 (non signée).

interventions tournant chaque fois autour de 5 000 \$⁽¹⁷³⁾. Il faut compter en outre avec des organisations privées (on parlerait aujourd'hui d'O.N.G.), telles que Crossroads Africa, Christian Children's Fund, Pathfinder, National Council of Catholic Women, Church World Service, Catholic Relief Service, etc. Les délégations et les actions de cet ordre se multiplient. Cependant les États-Unis sont très présents dans la vie économique du pays en tant que premier client : ils achètent en effet au moins 80 % du café burundais. L'importateur est Folgers Coffee, le second torréfacteur des États-Unis, qui contrôle 20 % du marché mondial de ce produit. La récolte du Burundi représente peu pour cette société, mais elle a l'avantage d'être disponible quelques semaines avant celles d'Amérique du Sud⁽¹⁷⁴⁾.

Enfin il existe un Centre culturel américain, Faisant face à son homologue français sur la chaussée Rwagasore, il incarnait la culture anglophone au Burundi. L'ambassadeur Thomas Melady y a même organisé des cours d'anglais suivis par 185 Burundais de la capitale en 1971-1972. Les enseignants (largement bénévoles) sont des membres de l'ambassade ou de leurs familles qui établissent ainsi des contacts avec des représentants de la bonne société locale⁽¹⁷⁵⁾. Ce nouvel ambassadeur nommé à la fin de 1969, est un universitaire spécialisé en sciences politiques sur l'Afrique. Il a entrepris dès son arrivée d'établir de bonnes relations avec les dirigeants du pays et d'effacer les mauvais souvenirs de la compromission américaine avec les putschistes d'octobre 1965 et de l'expulsion de l'ambassadeur Donald Dumont en janvier 1966. Tous les observateurs notent qu'il y parvint. En novembre 1971 il organise une commémoration du 100^e anniversaire de la rencontre de Stanley avec Livingstone sur les bords du lac Tanganyika, un événement de l'histoire missionnaire, mais aussi de la présence d'une bannière étoilée dans la région. Artémon Simbananiye participe aux festivités.

Auparavant plusieurs officiels américains étaient passés à Bujumbura : au printemps de 1970, Charles Diggs, représentant démocrate au Congrès, président du sous-comité pour l'Afrique (un noir) ; en février 1971, trois sénateurs (dont un républicain des îles Hawaï) ; enfin en mai 1971, David Newsom, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui gérait notamment les affaires africaines depuis l'été de 1969. Ce dernier fut reçu chaleureusement par le ministre Simbananiye, qui loua les efforts de Washington au Proche-Orient et qui l'invita même à

(173) cf. Thomas P. Melady : *Burundi. The tragic years*, op. cit., pp. 7-9 et 57-60. Il cite le cas d'une école secondaire de la région de Gitega qui développait son autosuffisance par un élevage de porcs.

(174) AF, FF, FPR 147, note pour la visite de J. Foccart au Burundi, 24.5.1971 ; Roger Morris, avec M. Bowen, G. Freeman, K. Miller, *Passing by*, op. cit., Washington, 1973, p. 4.

(175) C'était aussi une réponse au laboratoire de langues implanté à cette époque au Centre culturel français.